

SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

Rapport annuel 2022

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

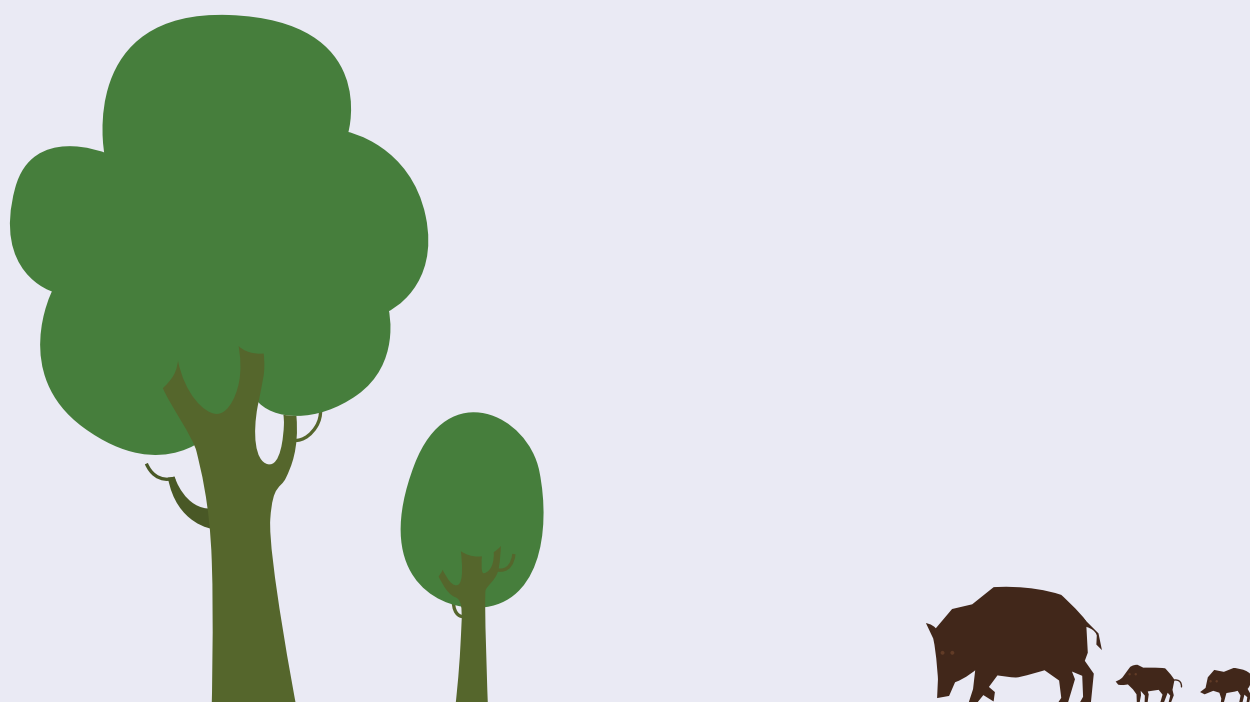


INTRODUCTION

L'ORDIF, Observatoire Régional des Déchets d'Ile de France (qui, sous l'impulsion du Conseil régional d'Ile-de-France, a rejoint l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France le 1er août 2017), a proposé aux collectivités une trame de rapport comprenant des indicateurs techniques et financiers incontournables pour décrire de manière synthétique le service public d'élimination des déchets.

Afin de renforcer la pertinence des données et de faciliter la comparaison avec les collectivités franciliennes, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau a souhaité intégrer ces indicateurs depuis le rapport annuel 2006.

Ce format du rapport annuel permet donc de mesurer la qualité du service offert à nos usagers et d'apprécier les performances de collecte sélective sur le territoire du SMICTOM.



SOMMAIRE

1/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

P.1

- Composition et territoire du SMICTOM en 2022
- Quelques chiffres pour caractériser l'habitat du SMICTOM
- Cartographie du territoire du SMICTOM
- Compétence exercée par le SMICTOM : la collecte des déchets ménagers et assimilés
- Opérations assurées par le SMICTOM

2/ ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS

P. 4

- Caractéristiques des collectes assurées par le SMICTOM
- Organisation de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective sur le territoire du SMICTOM
- La collecte des encombrants en porte-à-porte
- Le service Allo Déchets
- La collecte des déchets assimilés (déchets des professionnels)
- Caractéristiques du réseau de déchèteries
- Résultats de la collecte sélective en 2022
- Evolution des tonnages collectés par le SMICTOM depuis 2014
- Qualité de la collecte sélective : caractérisations au centre de tri
- Qualité de la collecte sélective : contrôles de terrain
- Traitement/valorisation des déchets collectés par le SMICTOM
- Les installations de traitement
- Schéma récapitulatif de l'organisation de la collecte

3/ COÛT DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

P.19

- Les modalités d'exploitation et les prestations rémunérées par le SMICTOM à des entreprises sous contrat
- Les indicateurs économiques

4/ MESURES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS ET DÉTOURNEMENT DE FLUX D'ORDURES MÉNAGÈRES

P.22

- La gestion de proximité des biodéchets
 - Temps fort pour communiquer sur la prévention des déchets : la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)
 - La prévention des dépôts sauvages : la campagne #forêtbelles
 - L'éco-exemplarité des collectivités et des services associés
 - La reprise des textiles
 - Détourner des ordures ménagères vers le recyclage via la collecte des papiers d'écriture
 - La recyclerie de Vernou-La Celle sur Seine

5/ TABLEAU DE BORD DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS

P.35

- Caractéristiques du syndicat de collecte
 - Indicateurs techniques sur les opérations de collecte
 - Indicateurs financiers

6/ L'EMPLOI

P.36

- L'organigramme du SMICTOM de la Région de Fontainebleau
 - L'emploi d'insertion

7/ LA COMMUNICATION

P.37

- La sensibilisation des publics
 - Les animations scolaires
 - Participation aux manifestations locales
 - La campagne de communication «extension des consignes de tri»
 - Les autres outils de communication

ANNEXES

P.47

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

Composition et territoire du SMICTOM en 2022

Nom des collectivités adhérentes *	Nombre de communes	Population	Part / population totale	Part d'appartements
Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau	26	70 601	67%	40%
Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux	1	1 010	1%	8%
Communauté de communes Moret Seine et Loing	8	33 317	32%	22%
TOTAL SMICTOM	35	104 928	100%	34%

* ou en convention

Composition et territoire du SMICTOM (source INSEE recensement 2019)

Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe en 2022 35 communes rurales et semi urbaines soit 104 928 habitants. Situées dans le sud de la Seine-et-Marne, ces communes possèdent un parc de logements composé de nombreux logements individuels et résidences secondaires.

Quelques chiffres pour caractériser l'habitat du SMICTOM

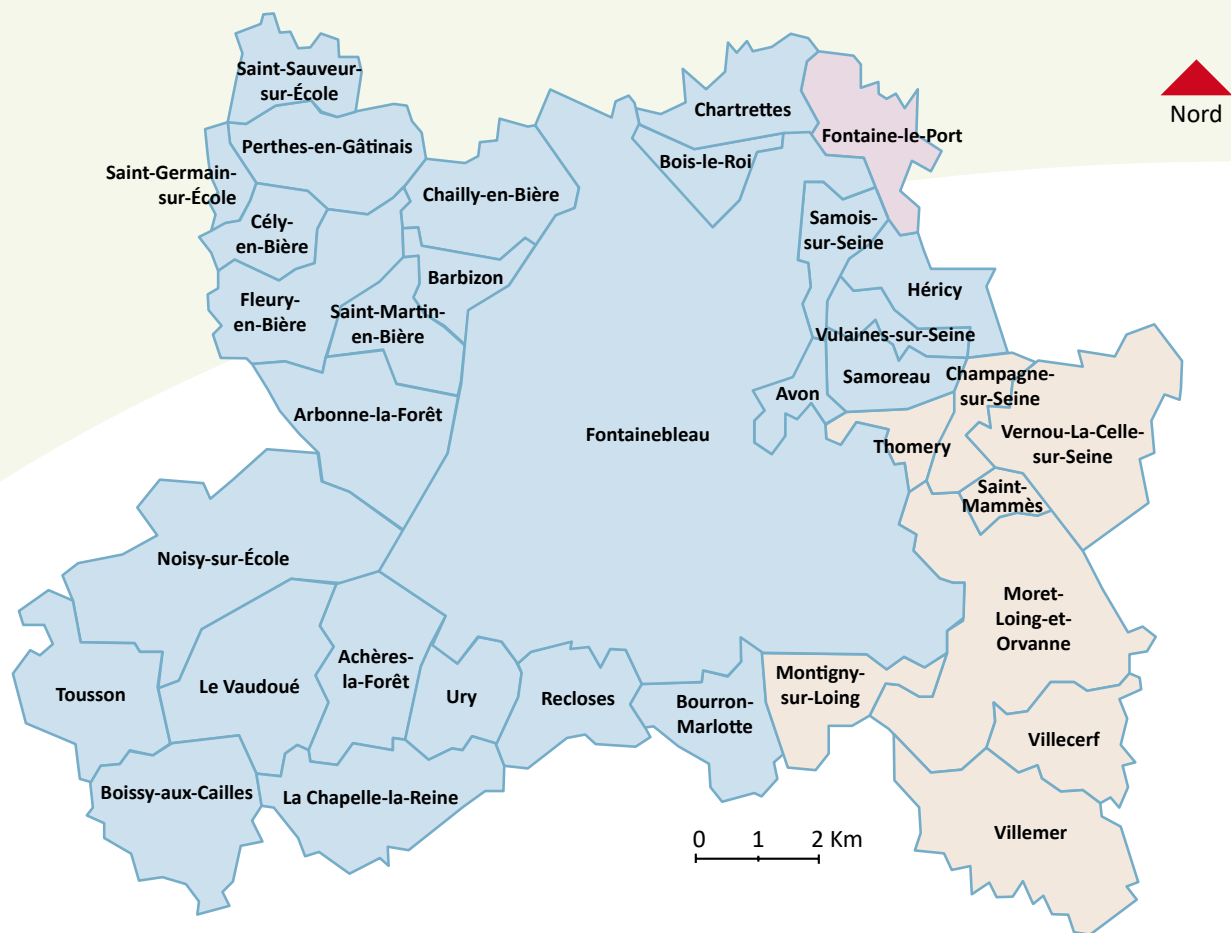
Parc de logements total : **52 407** logements
Part de résidences principales : **85 %**
Part de résidences secondaires : **6 %**
(moyenne départementale : **3 %**)
Part de logements vacants : **9 %**

Part des appartements dans l'ensemble des logements : **34 %**

35 communes
104 928 habitants



Cartographie du territoire du SMICTOM



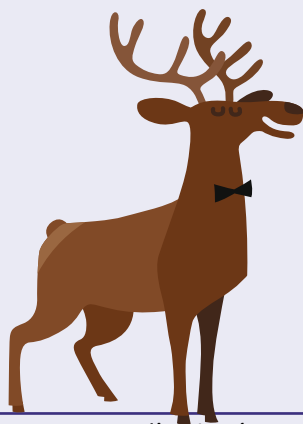
100 %
du territoire
desservi

● Communauté d'Agglomération
du Pays de Fontainebleau

● Communauté de Communes
Brie des Rivières et Châteaux

● Communauté de Communes
Moret Seine et Loing

Carte représentant le territoire desservi par le service public de gestion des déchets



Compétence exercée par le SMICTOM : la collecte des déchets ménagers et assimilés

Compétences exercées par le SMICTOM	Ordures ménagères résiduelles	Emballages, journaux, magazines, verre	Déchets verts	Déchets encombrants	Déchets ménagers spéciaux	Déchets apportés en déchèterie	Déchets assimilés aux ordures ménagères (activités des professionnels)
Mode d'organisation de la collecte	Porte-à-porte PAV	Porte-à-porte PAV	Porte-à-porte Allo déchets Déchèterie	Porte-à-porte Allo déchets Déchèterie	Apport volontaire	Apport volontaire ou sur rendez-vous	Porte-à-porte Redevance spéciale
Traitement	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM BEGEVAL	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM BEGEVAL	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM SMETOM	Aubine/Kutler SMITOM-LOMBRIC SIREDOM	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM SMETOM	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM SMETOM	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM BEGEVAL

Compétences exercées par le SMICTOM

Compétence du SMICTOM
la collecte des déchets
ménagers et assimilés

Opérations assurées par le SMICTOM



Les communautés d'agglomération et de communes adhérentes au SMICTOM lui ont délégué la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers.

Le SMICTOM a quant à lui transféré la compétence valorisation/traitement des déchets et gestion des déchèteries aux syndicats suivants : le SMITOM-LOMBRIC, le SIREDOM et SMETOM de la Vallée du Loing (par convention).

2 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS

Caractéristiques des collectes assurées par le SMICTOM

COLLECTE EN PORTE-À-PORTE EN 2022

(hors collecte effectuée par le SMETOM)

Modalités de collecte selon les flux	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% de la population desservie	Données de collecte en kg/hab desservi/an
Collecte des ordures ménagères résiduelles (sans GPO)*	Prestataires VEOLIA KUTLER OURRY	C1 à C6	Habitat pavillonnaire Bac gris compartimenté couvercle marron ou bac simple couvercle marron ou bordeaux	100 %	258
			Habitat collectif Bac gris couvercle bordeaux		
			En sacs (dans 2 centre-villes)		
Collecte des déchets verts	Prestataires VEOLIA KUTLER OURRY	C0.5 à C2	Bac gris compartimenté couvercle marron ou bac simple couvercle marron	60 %	43
Collecte sélective du verre	Prestataires VEOLIA KUTLER OURRY	C1 à C2	Habitat pavillonnaire Bac gris compartimenté couvercle jaune	100 %	35
			Habitat collectif Bac gris couvercle vert		
Collecte sélective des emballages et journaux-magazines (sans GPO)*	Prestataires VEOLIA KUTLER OURRY	C0.5 à C2	Habitat pavillonnaire Bac gris compartimenté couvercle jaune ou bac simple couvercle jaune	100 %	41
			Habitat collectif Bac gris couvercle jaune		
Collecte des encombrants	Prestataires VEOLIA KUTLER	3 fois par an	En tas sur la voie publique	2 %	0,5
Collecte des déchets assimilés (activités des professionnels)	Prestataire VEOLIA	C1 à C6	Bac gris couvercle bordeaux	-	-

* GPO = gros producteurs de déchets

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

SECTEUR A

Modalités de collecte selon les flux	Type de borne	Nombre de bornes	Communes concernées
Collecte des ordures ménagères résiduelles	Semi-enterrées et enterrées	35 Semi-enterrées 49 enterrées	Avon, Champagne-sur-Seine, Fontainebleau, Moret-Loing-et-Orvanne (Ecuelles et Veneux-Les Sablons), Samoreau
Collecte sélective des emballages et journaux-magazines	Semi-enterrées et enterrées	32 Semi-enterrées 44 enterrées	
Collecte sélective du verre	Semi-enterrées et enterrées	23 Semi-enterrées 28 enterrées	

SECTEUR B (ex-Pays de Bière)

Modalités de collecte selon les flux	Type de borne	Nombre de bornes	Communes concernées
Collecte sélective des journaux-magazines	Aériennes et enterrées	4 aériennes 17 enterrées	Arbonne-la-Forêt, Barbizon Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole
Collecte sélective du verre	Aériennes et enterrées	9 aériennes 35 enterrées	

SECTEUR C (bornes SIREDOM)

Modalités de collecte selon les flux	Type de borne	Nombre de bornes	Communes concernées
Collecte sélective des emballages, du papier et des journaux-magazines	Aériennes et enterrées	1 aériennes et 8 enterrées	Boissy-aux-Cailles, Le Vaudoué, Noisy-sur-Ecole, Tousson
Collecte sélective du verre et des flacons de parfum	Aériennes et enterrées	4 aériennes et 11 enterrées	

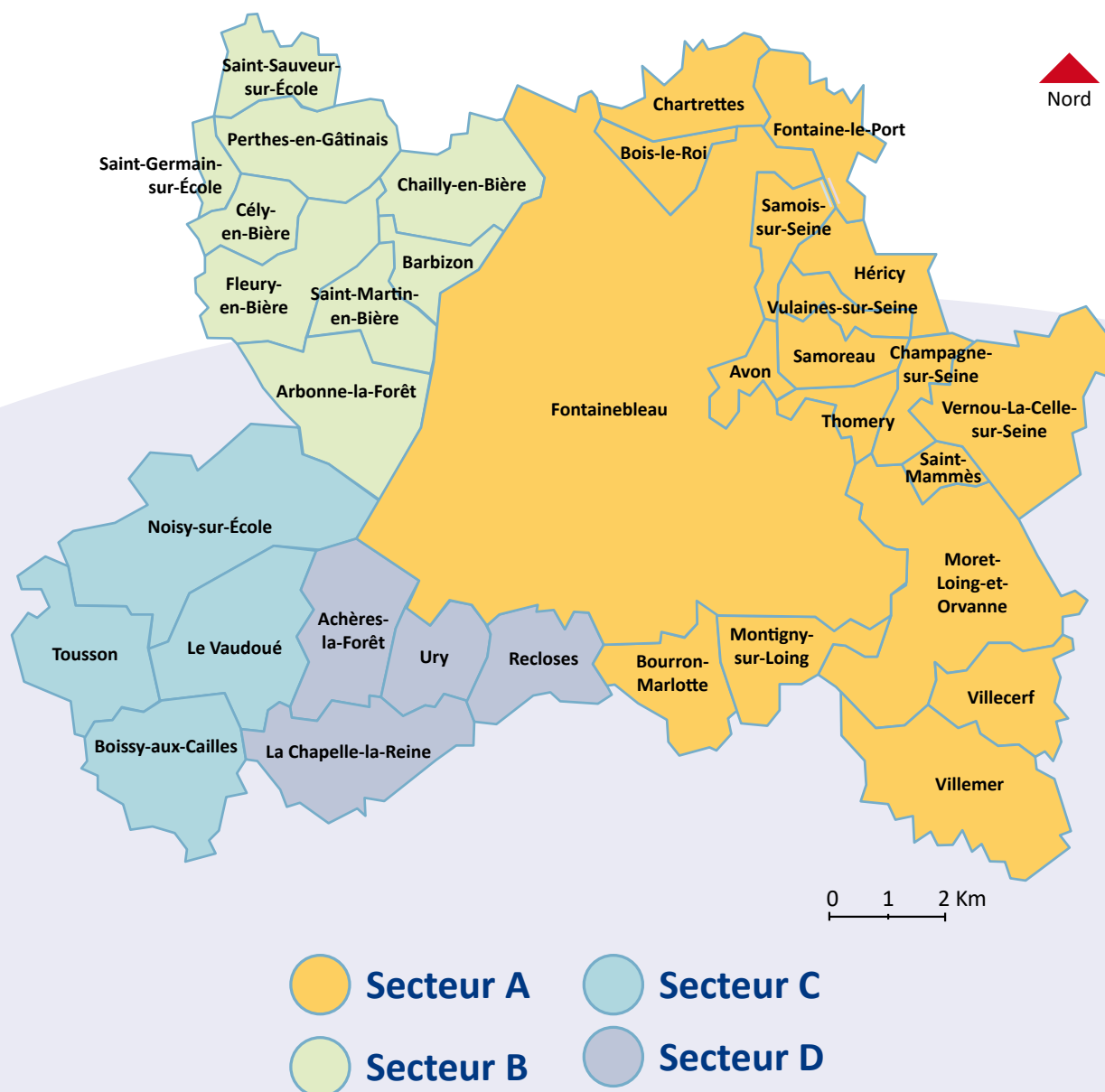
En remplacement des bornes aériennes ou regroupement de bacs, le SMICTOM a progressivement implanté des conteneurs enterrés et semi-enterrés sur certaines communes du territoire. Cette mise en place vise plusieurs objectifs : améliorer le cadre de vie, faciliter l'accès aux conteneurs et améliorer la qualité du tri dans certains collectifs denses.

Organisation de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective sur le territoire du SMICTOM

Réalisée par le groupement AUBINE-KUTLER dans le cadre du marché notifié en avril 2014 (début d'exécution du marché au 1^{er} juin 2014 et prolongé par avenant jusqu'au 31 janvier 2023), la collecte des principaux flux de déchets ménagers s'effectue donc sur la quasi-totalité* des communes du SMICTOM selon le mode présenté ci-dessus. Des exceptions sont faites pour la collecte des ordures ménagères dans les hypercentres de Fontainebleau et de Moret-sur-Loing qui s'effectue aussi exceptionnellement en sacs (ou modules).

Suivant la taille et le choix des communes, on distingue des fréquences de collecte des ordures ménagères différentes : de 6 fois par semaine pour l'hypercentre de Fontainebleau à une fois par semaine pour les communes rurales ou semi-rurales. De la même façon, la fréquence de collecte des emballages varie de 2 fois par semaine à une fois toutes les 2 semaines.

**Jusqu'au 31 janvier 2023, la collecte des déchets ménagers des communes du secteur D est réalisée par le SMETOM de la Vallée du Loing dans le cadre d'une convention transitoire.
Les tonnages de ces quatre communes ne sont donc pas intégrés aux tonnages présentés dans ce rapport.*



Carte représentant l'organisation de la collecte des déchets ménagers sur le territoire du SMICTOM

● SECTEUR A :

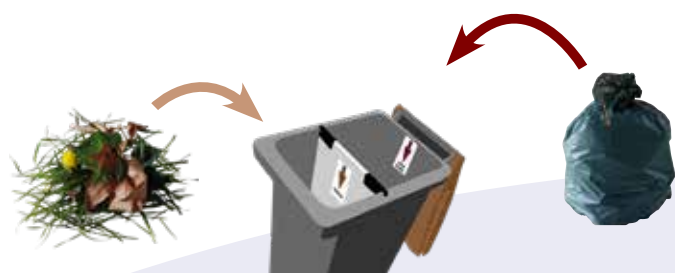
Pour l'habitat pavillonnaire :

la collecte en porte à porte concerne 3 ou 4 flux différents avec mise à disposition de bacs simples ou compartimentés.

Les emballages et le verre



Les ordures ménagères et les végétaux

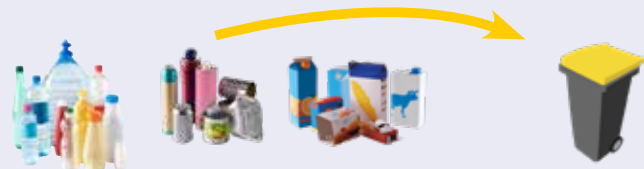


● SECTEUR B :

Pour l'habitat pavillonnaire :

la collecte en porte à porte concerne 3 flux différents.

Les emballages



Les ordures ménagères



Les végétaux



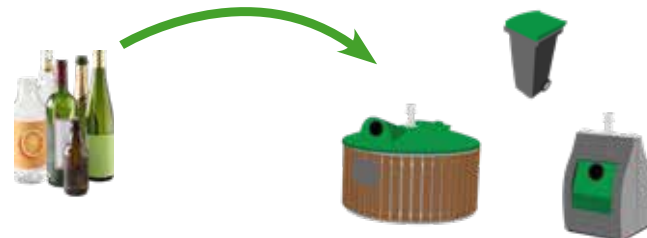
Pour l'habitat collectif :

- la collecte en porte à porte concerne 3 flux différents avec distribution de bacs simples.
- la collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés qui concerne 2 ou 3 flux.

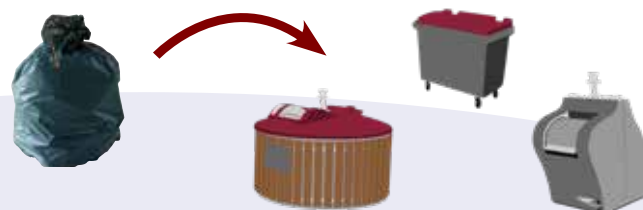
Les emballages



Le verre



Les ordures ménagères



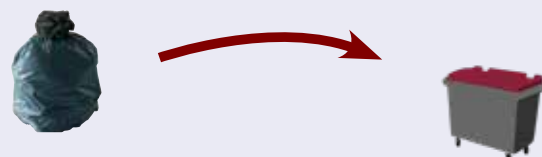
Pour l'habitat collectif :

la collecte en porte à porte concerne 2 flux différents avec distribution de bacs simples.

Les emballages



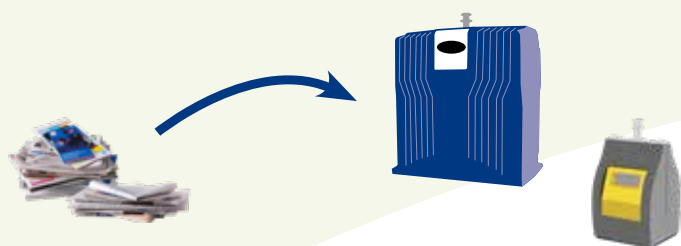
Les ordures ménagères



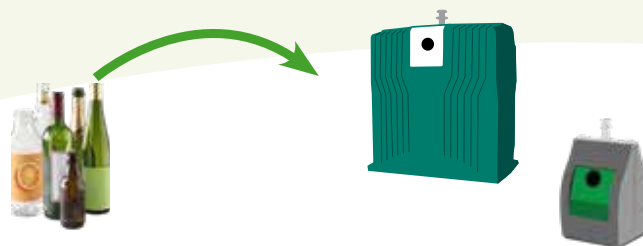
● SECTEUR B (suite) :

Les points d'apports volontaires : la collecte des conteneurs aériens et enterrés concerne 2 flux différents.

Les journaux-magazines et publicités



Le verre



● SECTEUR C :

Pour l'habitat pavillonnaire et collectif : la collecte en porte à porte concerne 2 flux différents.

Les emballages en extension complète des consignes du tri et tous les papiers
(liste non exhaustive)



Les ordures ménagères



Les points d'apports volontaires : la collecte des conteneurs enterrés concerne 2 flux différents.

Les emballages en extension complète des consignes du tri et tous les papiers
(liste non exhaustive)



Le verre



La collecte des encombrants en porte-à-porte

Ce service assuré par le groupement AUBINE-KUTLER est aujourd'hui limité à quelques communes. Depuis l'ouverture du réseau de déchèteries au début des années 2000, de nombreuses communes ont décidé de supprimer ce service.

Afin de permettre la valorisation des encombrants exigée par la réglementation, le service de collecte de ces déchets en porte-à-porte a évolué pour laisser place à un service individualisé.

46 tonnes d'encombrants ont été collectées en 2022 sur les communes de Boissy aux-Cailles, Le Vaudoué, Noisy-sur-Ecole et Tousson.

Cette collecte sera prochainement arrêtée et remplacée par le service Allo déchets.



Le service Allo Déchets

Avec l'arrêt de la collecte en porte-à-porte des encombrants, le syndicat a mis en place un service de collecte à domicile sur appel téléphonique afin de permettre une valorisation de ces déchets.

L'objectif du service est de se substituer à l'habitant qui ne peut se rendre en déchèterie. Financé en majorité par le SMICTOM, seule une petite partie du coût reste à la charge de l'utilisateur.

Vingt-sept communes sont couvertes par le service en 2022.

Les objets en bon état sont triés et proposés à la recyclerie Envie d'R pour leur offrir une seconde vie.

En 2022, après une forte augmentation des demandes en 2021 (+26%), l'utilisation du service Allo Déchets a sensiblement diminué avec environ - 6% de demandes enregistrées.



La collecte des déchets assimilés (déchets des professionnels)

Cette collecte s'effectue en même temps que la collecte des ordures ménagères et concerne les utilisateurs professionnels (commerçants, entreprises...) du service public d'élimination des déchets qui produisent des quantités d'ordures ménagères supérieures à celles d'un ménage.

Pour financer ce service, le SMICTOM a institué depuis juin 2001 la redevance spéciale. Chaque professionnel utilisateur de ce service paye donc annuellement une redevance spéciale calculée en fonction de la quantité de déchets éliminés.

Tout le travail de suivi des quantités présentées à la collecte est effectué par les ambassadeurs du tri du SMICTOM ou par le collecteur.



Bilan des redevables du SMICTOM

	Nombre de redevables	Tonnages produits par les redevables
2009	239	6193
2010	254	6344
2011	231	5959
2012	241	6006
2013	247	5937
2014	247	5750
2015	255	5880
2016	260	5773
2017	260	5754
2018	269	5603
2019	251	5529
2020	251	5718
2021	259	5725
2022	295	6108

Caractéristiques du réseau de déchèteries

- Réseau de déchèteries du SMITOM-LOMBRIC (accès sectorisé, voir carte ci-contre)

Nombre de déchèteries du SMITOM-LOMBRIC	5
Tonnage global entrant 2022	13 734 Tonnes
Maîtrise d'ouvrage	SMITOM-LOMBRIC
Mode d'exploitation	Prestataire GENERIS
Jours d'ouverture	7 jours par semaine
Accueil des déchets dangereux des ménages	Oui
Accès aux professionnels (artisans, commerçants)	Oui, sous conditions



Déchèterie de Moret-Loing-et-Orvanne (Ecuelles)

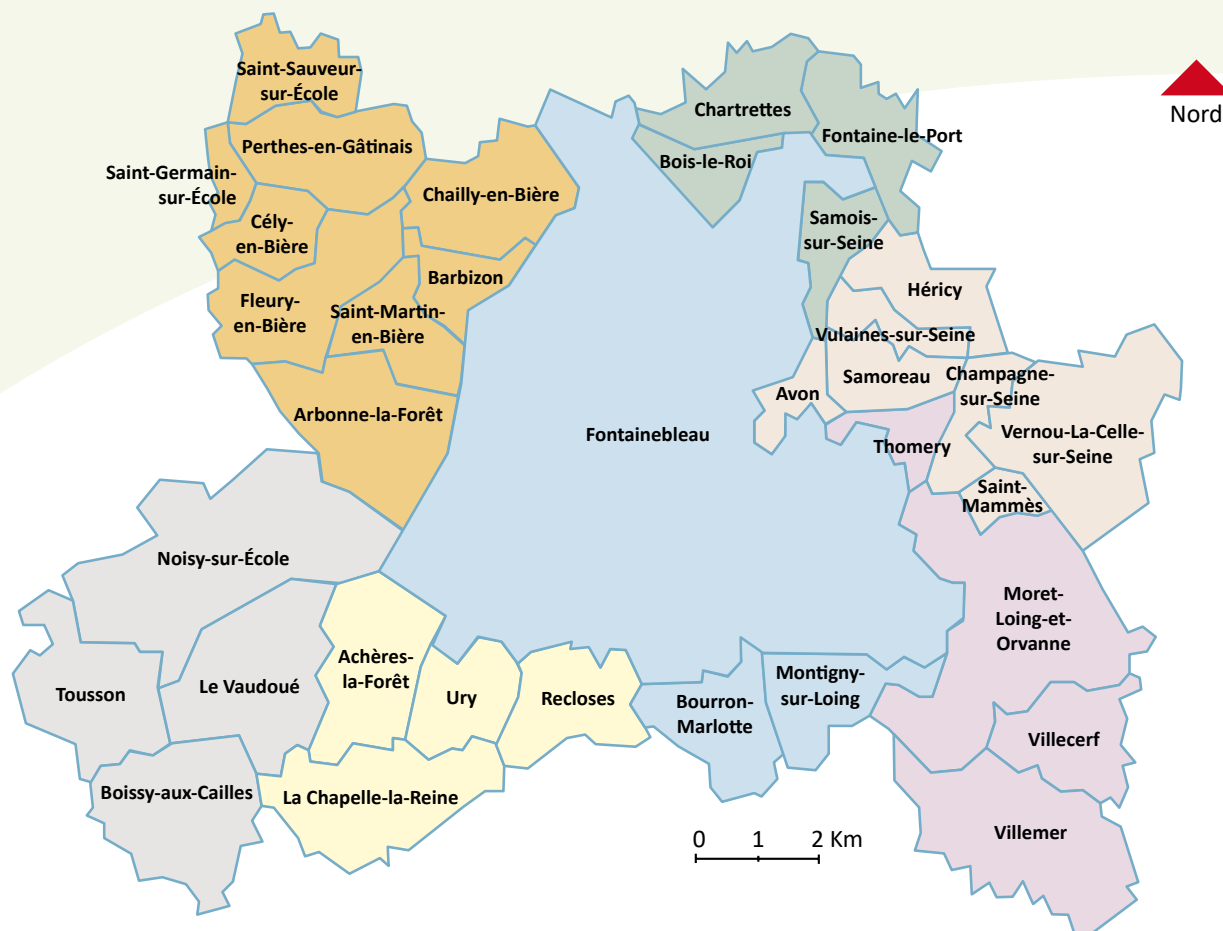
- Déchèterie de Vulaines-sur-Seine pour 30 855 habitants
- Déchèterie du Châtelet en Brie pour 22 000 habitants (dont 11 760 du SMICTOM)
- Déchèterie de Bourron-Marlotte pour 21 937 habitants
- Déchèterie d'Ecuelles pour 21 431 habitants
- Déchèterie d'Orgenoy pour 17 499 habitants (dont 10 656 du SMICTOM)

- Autres déchèteries du territoire (accès désectorisé, voir carte ci-contre)

Pour le secteur C, tous les éco-centres du SIREDOM sont accessibles aux habitants.

Les habitants du secteur D ont accès aux déchèteries du SMETOM de la Vallée du Loing.

Conformément au plan départemental d'élimination des déchets ménagers, un réseau de déchèterie a été mis en place pour répondre à l'ensemble des besoins des habitants de chaque commune.



Carte représentant le réseau de déchèteries

Déchèteries du SMITOM-LOMBRIC

- Déchèterie de Bourron-Marlotte
- Déchèterie du Châtelet-en-Brie
- Déchèterie d'Écuellen (Moret-Loing-et-Orvanne)
- Déchèterie d'Orgenoy
- Déchèterie de Vulaines-sur-Seine

Éco-centres du SIREDOM (pour 3 199 habitants)

- Éco-centre de Milly-la-Forêt
- Éco-centre d'Amponville
- Éco-centre de Noisy-sur-École (déchets verts uniquement) - fermé au public en 2022

Déchèteries du SMETOM de la Vallée du Loing (pour 5 090 habitants)

- Déchèterie de La Chapelle-la-Reine
- Déchèterie de Saint-Pierre-lès-Nemours



Ces déchèteries accueillent les végétaux, le tout-venant incinérable, le tout-venant non incinérable, les cartons d'emballages, les pneus déjantés, les piles, les batteries, les huiles de vidange, les métaux, les gravats, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, les ampoules, les Déchets ménagers spéciaux (peinture, batterie, solvant...), le fibrociment (sauf la déchèterie de La Chapelle-la-Reine) et les cartouches d'imprimantes.

Résultats de la collecte sélective en 2022

Au global,
38 896 tonnes collectées
en **2022**

Tonnages collectés en 2022 et performances de collecte
(hors communes collectées par le SMETOM)

	Données du SMICTOM 2022		Données comparatives Ile de France et Seine et Marne 2020	
	Tonnages totaux	Performances en kg/hab	performances en Kg/hab Ile-de-France	Performances en Kg/hab Seine-et-Marne
Ordures ménagères (avec assimilées)	26 689	267	275	279
Emballages/journaux-magazines	4 259	43	38	40
Verre	3 504	35	21	22
Déchets verts	4 339	43	20	35
Biodéchets	59	1	1	0
Encombrants (hors déchèterie)	46	0,5	27	17
TOTAL	38 896	390	382	393

Tonnages des différents flux collectés par le SMICTOM

Une production de déchets
ménagers et assimilés en baisse
-4,2%

Des performances de collecte
sélective supérieures à la
moyenne francilienne

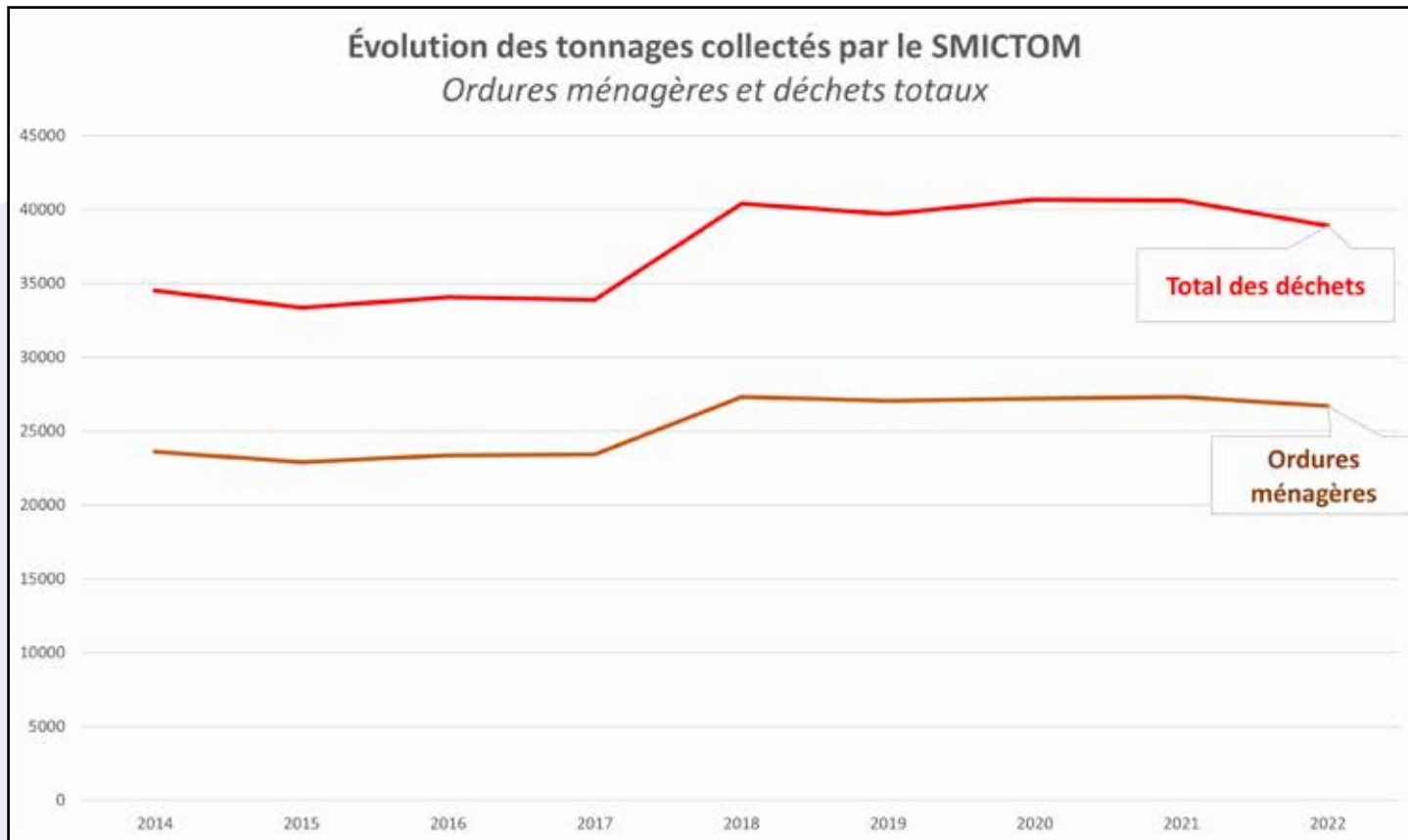
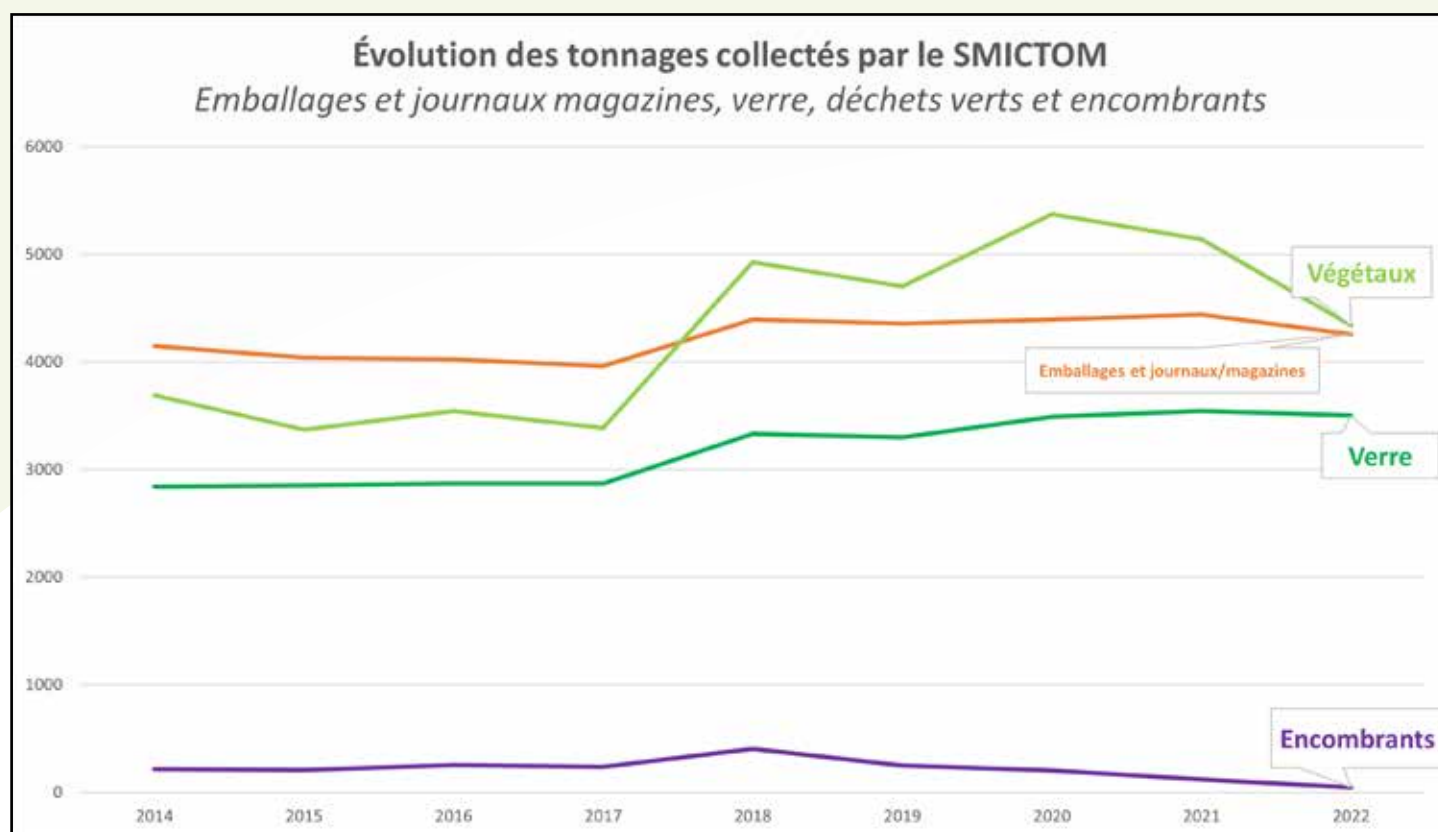
Après l'augmentation constatée en 2020 et 2021, la production d'ordures ménagères est **en baisse en 2022 (près de - 1 500 tonnes)**.

Les performances de collecte se mesurent par le poids collecté par habitant pour chacun des flux.

Les performances atteintes sur le territoire du SMICTOM sont bonnes à l'échelle de l'Ile-de-France :

- La production d'ordures ménagères est en baisse, **pour la première fois depuis de nombreuses années en-dessous de la moyenne régionale**.
- Concernant les emballages, le verre et les déchets verts, les performances par habitants **dépassent significativement les performances moyennes d'Ile-de-France**.

Évolution des tonnages collectés par le SMICTOM depuis 2014



À noter, l'augmentation marquée de 2018 correspond à l'extension du périmètre de compétence du syndicat.

L'évolution des courbes en 2022 montre **une diminution globale de la production de déchets**, tous flux confondus.

Pour rappel, les changements des habitudes de consommation et du rythme de travail des habitants avec la crise sanitaire en 2020 et 2021 avaient conduit à une augmentation de la production de déchets.

Le développement du télétravail avait en effet engendré une augmentation des tonnages d'ordures ménagères produits et les habitudes d'achats en ligne sur la production d'emballages, notamment cartons.

En 2022, nous constatons une diminution par habitant de -5,2% des tonnages d'emballages et de -3,5% des ordures ménagères, avec des niveaux de production inférieurs à ceux des années antérieures à l'épidémie de Covid 19.

Les tonnages de déchets verts sont **en nette diminution de 16%** par rapport à l'année dernière. Cette chute s'explique par les sécheresses rencontrées au printemps et à l'été 2022.

L'augmentation marquée de 2018 correspond à l'extension du périmètre de compétence du syndicat.

Les actions menées par le SMICTOM dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés associées à une prise de conscience grandissante des habitants et collectivités favorisent également la réduction des déchets.

Les prochaines évolutions réglementaires en lien avec l'extension de la consigne de tri et le tri à la source des biodéchets orientent les actions du syndicat. Renforcement de la sensibilisation au tri, au compostage et à la valorisation des déchets verts sont les principaux axes de travail du syndicat dans les années à venir, permettant ainsi de détourner des ordures ménagères résiduelles des quantités importantes de déchets.

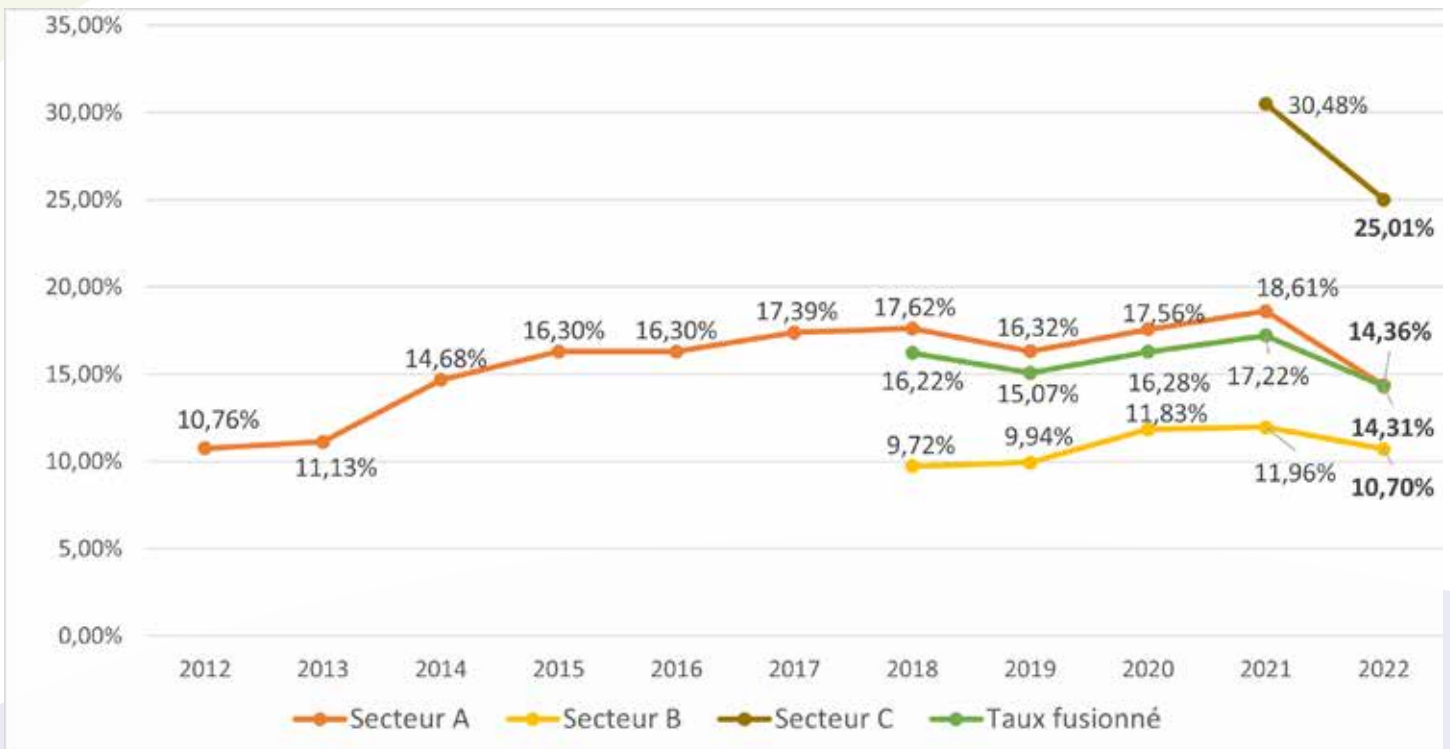
Chaque commune peut voir ses résultats de collecte 2022 dans les « fiches adhérents » de l'Annexe 1.

Qualité de la collecte sélective : caractérisations au centre de tri

Un taux de refus
moyen de
14,31 % en 2022

Pour mesurer la qualité de la collecte sélective dans les communes relevant du SMITOM-LOMBRIC pour le traitement des déchets, **trois caractérisations sont effectuées mensuellement** : prélèvement d'un échantillon d'emballages collectés sur le SMICTOM, tri manuel de cet échantillon et mesure des éléments indésirables appelés « refus de tri ».

Évolution des taux de refus moyen annuels



Depuis 2011, la qualité des emballages triés par les habitants du SMICTOM est globalement bonne.

Après une augmentation des taux de refus en 2020 et 2021 (plus de 2 points), ceux-ci s'améliorent sur l'ensemble des secteurs :

- secteur A : -4,25 points
- secteur B : -1,26 points
- secteur C : -5,47 points

Sur les secteurs A et B, cette baisse significative s'explique en partie par la non comptabilisation dans les refus de tri du gros de magasin (papiers de bureau) et des nouvelles résines plastiques.

La sensibilisation au tri a été l'objet de nombreuses interventions et une communication régulière a été réalisée pour rappeler les bonnes pratiques. Un guide du tri a été distribué sur tout le territoire avec les calendriers de collecte.

Composition moyenne (en %) des emballages collectés en 2022



	Secteur A (communes initiales du SMICTOM)	Secteur B (communes ex Pays de Bière)	Secteur C (communes avec traitement au SIREDOM)
Erreurs de tri	14	11	25
Tetrapack	2	4	1
Métaux (acier, aluminium)	4	7	5
Plastiques	14	24	17
Cartons	39	55	33
Journaux- magazines et papiers	27	-*	19

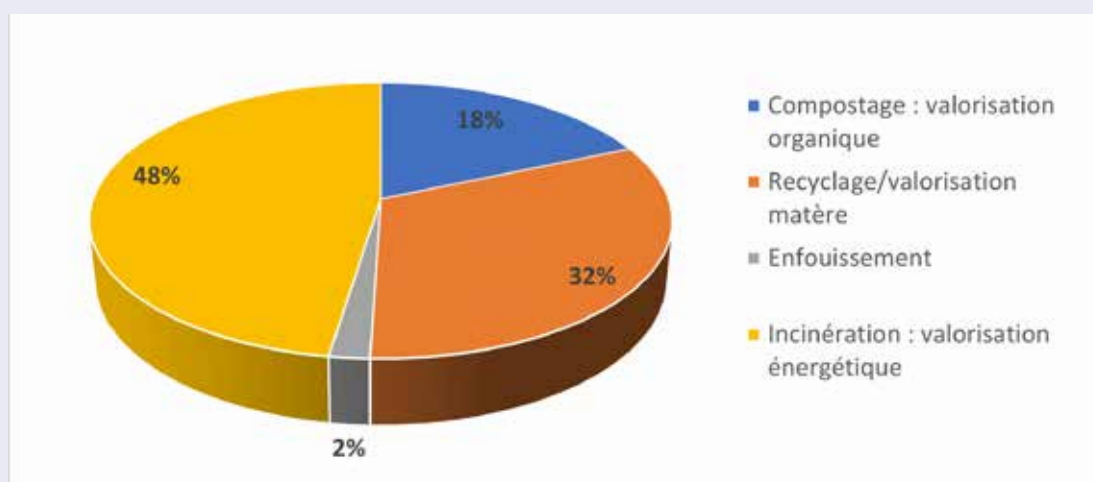
*collectés séparément sur le secteur B = ne font pas l'objet de caractérisation

Qualité de la collecte sélective : contrôles de terrain

Les suivis réalisés sur le terrain par les éco-ambassadeurs du tri consistent à apposer un scotch sur les bacs mal triés et à déposer un avis de passage chez l'habitant pour lui indiquer l'erreur qui a causé le refus de collecte.

En lien avec l'évolution des consignes de tri et la communication réalisée auprès des habitants dès le mois de septembre 2022, les suivis de collecte ont été interrompus afin de favoriser la bonne compréhension des nouvelles consignes à venir au 1er janvier 2023. L'ensemble des communes n'a pas été couvert par les suivis de terrain en 2022. Les chiffres, non représentatifs, ne sont donc exceptionnellement pas présentés ici.

Traitement/valorisation des déchets collectés par le SMICTOM



En 2022, **98 % des déchets collectés** par le SMICTOM ont été orientés vers **une filière de valorisation**.

Les installations de traitement



Centre de tri et unité de valorisation énergétique



Centre d'enfouissement technique



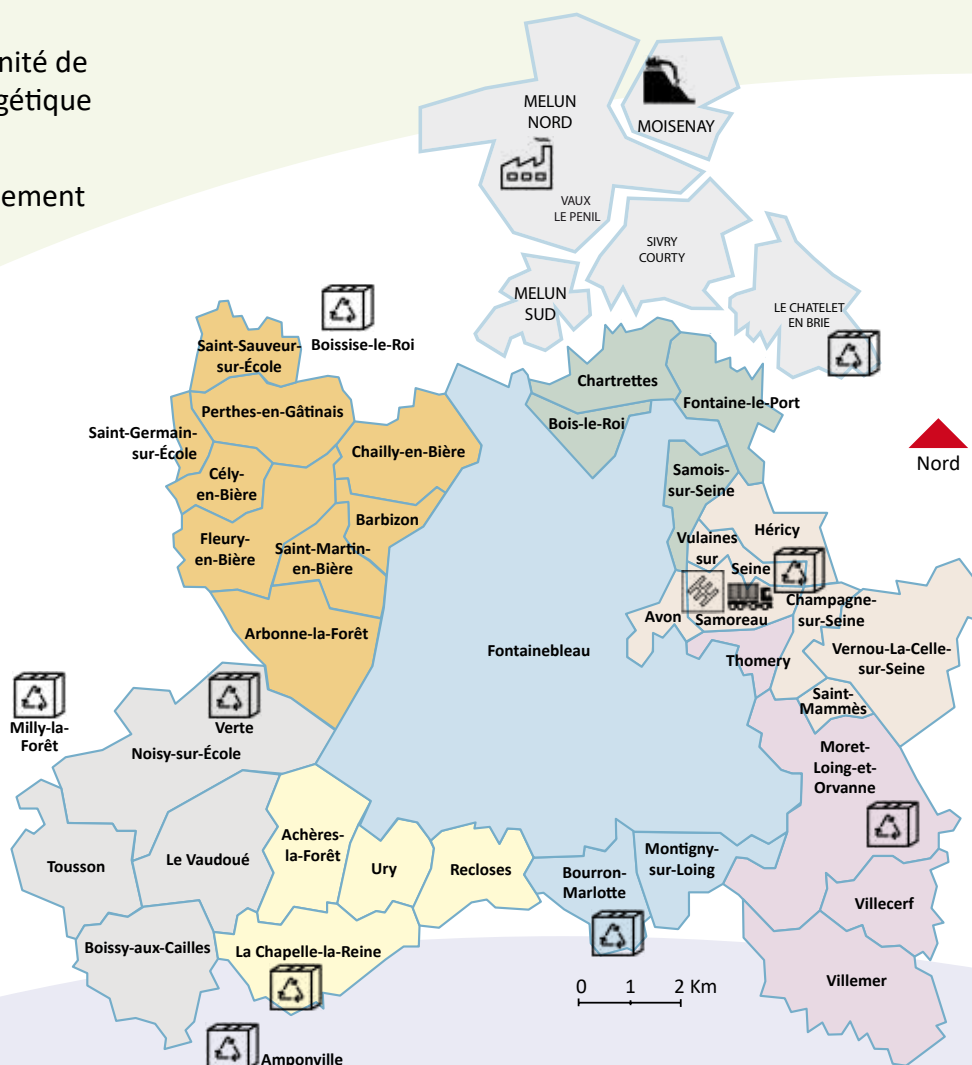
Plateforme de compostage



Quai de transfert



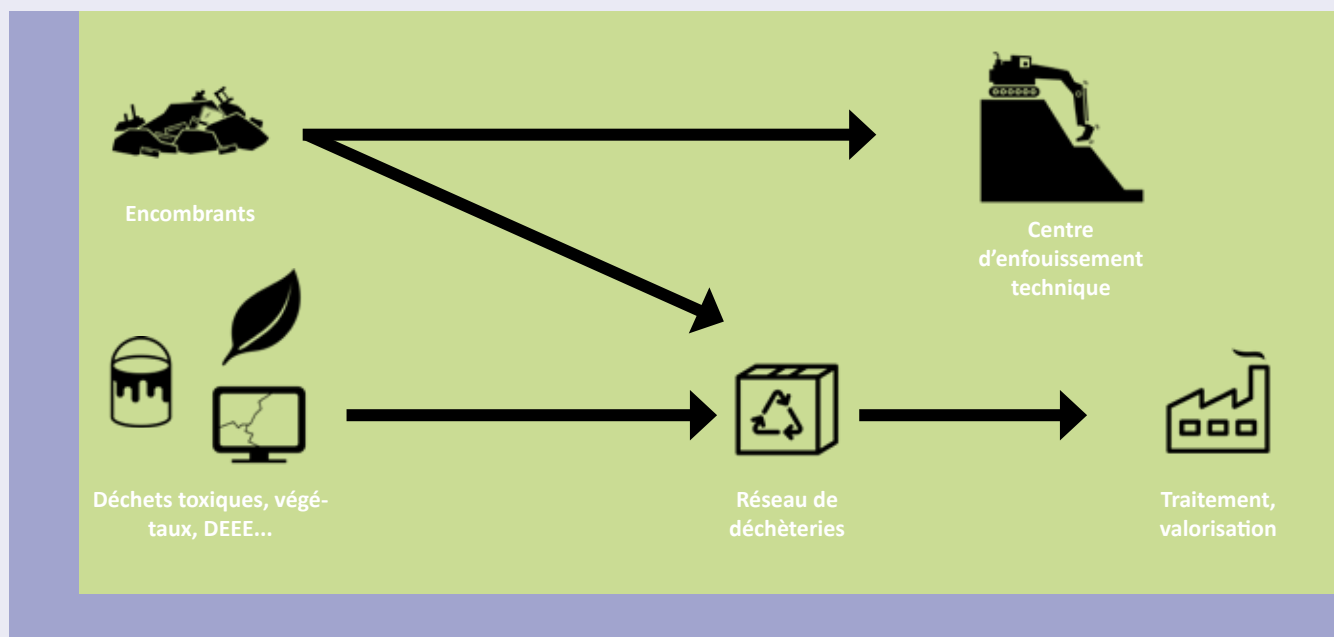
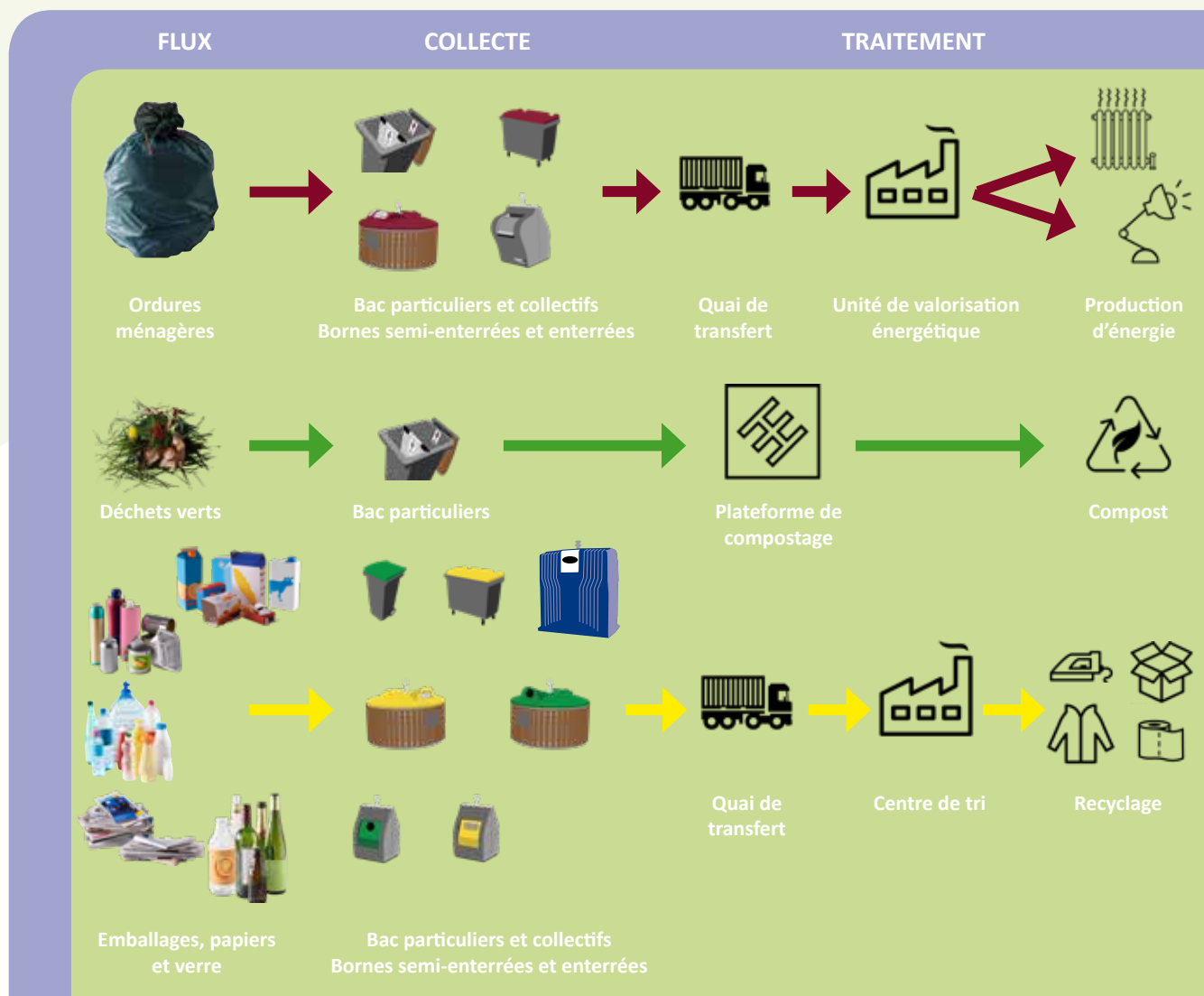
Déchèterie



Pour réduire les coûts de transports et les nuisances associées, les ordures ménagères, les emballages et le verre collectés sur une grande partie du territoire du SMICTOM transitent **en premier lieu par un quai de transfert**. Les déchets sont alors regroupés avant d'être acheminés vers les sites de traitement et de valorisation.

- les ordures ménagères résiduelles sont ensuite transférées vers une Unité de Valorisation Energétique ;
- les emballages et journaux magazines rejoignent un centre de tri ;
- le verre repart directement chez le repreneur pour être valorisé ;
- les végétaux sont directement compostés sur une plateforme de compostage ;
- les encombrants qui sont encore collectés en porte-à-porte sont, quant à eux, enfouis sur le Centre d'Enfouissement Technique de Classe 2 de Moisenay.

Schéma récapitulatif de l'organisation de la collecte



3 COÛT DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les modalités d'exploitation et les prestations rémunérées par le SMICTOM à des entreprises sous contrat

Les marchés publics

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations en 2022 en € TTC
VEOLIA	Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés	Marché public de 8 ans Avenant n°3	31 mai 2022 31 janvier 2023	5 405 586,62 €
SULO	Fourniture de bacs	Marché public de 4 ans	30 novembre 2024	219 602,76 €
SULO	Fourniture de composteurs en plastique	Marché public de 4 ans	2 janvier 2026	7 422 €
Emeraude ID	Fourniture de composteurs en bois	Marché public de 4 ans	2 janvier 2026	44 302,74 €
SULO	Fourniture de conteneurs enterrés	Marché public de 4 ans	31 mars 2024	8 401,80 €
VEOLIA	Maintenance des conteneurs enterrés	Marché public de 4 ans	31 mars 2024	25 126,20 €
STRADANOVA	Travaux de Génie civil pour l'implantation des conteneurs enterrés	Marché public de 4 ans	31 mars 2024	51 722,16 €
IN'PACT (ex AIPRéFon)	Maintenance du parc de bacs Livraison des composteurs	Marché public de 4 ans	31 mars 2024	361 487,50 €
IN'PACT (ex AIPRéFon)	Service Allo déchets	Marché public de 4 ans	4 octobre 2025	317 311,21 €
Total				6 440 962,99 €

La délégation de service public

Nom de l'établissement public	Nature de la prestation	Type de contrat et durée échéance	Montant annuel des prestations en 2022 en € TTC
SMITOM-LOMBRIC	Traitement / Valorisation des déchets ménagers	Délégation de Service Public	6 429 504,83 € (cotisation + traitement)
SIREDOM	Traitement / Valorisation des déchets ménagers	Délégation de Service Public	329 644,60 €
SMETOM (convention)	Collecte et traitement / Valorisation des déchets ménagers	Accord transactionnel	1 433 346,56 €

Les indicateurs économiques

Les indicateurs fournis ci-dessous servent à exprimer les coûts de gestion des déchets du SMICTOM pour l'année 2022. Il s'agit donc d'une approche différente de l'approche budgétaire.

Les indicateurs de coûts

	Indicateurs économiques année 2022 du SMICTOM	Montant total	En €/hab
<u>COÛT</u> du service public de gestion des déchets	Prestations de maintenance, collecte et traitement (hors communes collectées par le SMETOM)	9 197 525,37 €	92 €
	Contributions versées au SMITOM et SIREDOM (cotisation annuelle)	3 404 368,05 €	34 €
	Frais de fonctionnement du SMICTOM (frais d'administration, de communication, de personnel ...)	1 400 870,55 €	13 €
	Amortissements des biens	486 401,07 €	5 €

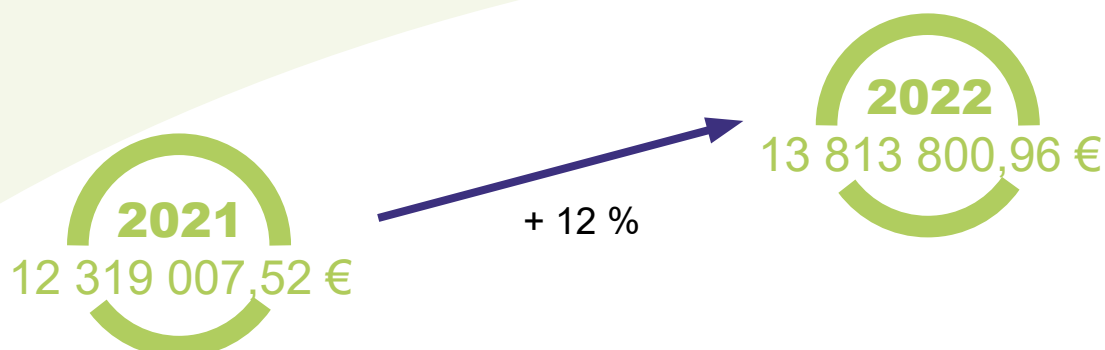
Les indicateurs de financement

	Indicateurs économiques année 2022 du SMICTOM	Montant total	En €/hab
<u>FINANCEMENT</u> du service public de gestion des déchets	Contributions des collectivités adhérentes	13 813 800,96 €	132 €
	Contributions perçues dans le cadre de la redevance spéciale	1 100 280,96 €	10 €
	Soutien éco organismes et subventions	637 081,93 €	6 €

Les contributions des collectivités adhérentes

Votées en début d'année, les participations des collectivités adhérentes correspondent à l'ensemble des coûts de collecte, de traitement, de maintenance, d'achat des bacs ainsi qu'aux charges de fonctionnement du SMICTOM. Elles sont fonction des tonnages collectés, des services rendus et de la population desservie. Elles font l'objet d'un réajustement l'année suivante en fonction des tonnages effectivement générés.

En 2022, les participations ont connu une augmentation de 12,13%.



La redevance spéciale

Pour chaque professionnel assujéti, le montant de la redevance spéciale est calculé sur la base des litrages déclarés et contrôlés des bacs « ordures ménagères ». La TEOM de l'année précédente étant déduite.

Le coût pour 2022 est de 0,04056 €/litre.

	Coût / Litre	Produit perçu par le SMICTOM*	Nombre de redevables
2003	0,027 €	528 521 €	127
2004	0,029 €	770 209 €	194
2005	0,030 €	818 495 €	205
2006	0,031 €	894 027 €	207
2007	0,032 €	890 142 €	201
2008	0,032 €	840 097 €	240
2009	0,034 €	926 466 €	239
2010	0.034 €	899 771 €	254
2011	0.036 €	905 095 €	231
2012	0.038 €	994 313 €	241
2013	0.038€	945 660 €	247
2014	0.038€	945 660 €	247
2015	0.038€	945 554 €	255
2016	0.039€	957 162 €	260
2017	0.039€	940 075 €	260
2018	0.039€	955 161 €	269
2019	0.04056 €	1 037 276 €	251
2020	0.04056 €	817 573 €	251
2021	0.04056 €	986 322 €	259
2022	0.04056 €	1 100 281 €	295

* produit du versement aux communes (80%)

En 2022, **295 conventions ont été signées (+ 36).**

Le montant perçu est en augmentation de **113 959 €.**

4 MESURES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS ET DÉTOURNEMENT DE FLUX D'ORDURES MÉNAGÈRES

En 2017, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau a lancé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) deuxième génération qui s'étend jusqu'en 2023.

Le PLPDMA du SMICTOM décline localement les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, venue renforcer les objectifs de prévention des déchets déjà fixés par le Grenelle de l'Environnement, et ceux de la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire promulguée le 10 février 2020 :

- réduire de 15 % les déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 (par rapport à 2010) ;
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (d'ici 2025) ;
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (d'ici 2025) ;
- réduire de 20 % la consommation de plastiques à usage unique d'ici 2025 (par rapport à 2018)
- réduire de 50 % la consommation de bouteilles plastiques d'ici à 2030 (par rapport à 2020) ;
- réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici à 2030 (par rapport à 2015) ;
- au moins 20% des produits acquis par les collectivités territoriales issus du réemploi ou du recyclage ;
- obligation du tri à la source des biodéchets pour tous au 31 décembre 2023 ;

Pour l'atteinte de ces objectifs, plusieurs axes ont été retenus pour la période 2017-2023 :

Mesures de prévention menées durant l'année 2022 par le SMICTOM
Sensibiliser les publics à la prévention des déchets
Réduire les déchets des collectivités locales et services associés
Renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets
Améliorer les pratiques d'achats et renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire
Promouvoir la seconde vie des objets
Améliorer la prévention et la gestion des déchets d'entreprises

La gestion de proximité des biodéchets

Le compostage pour une réduction des déchets à la source

Afin de favoriser les actions de développement durable, le SMICTOM propose, grâce au soutien financier de la Région Ile-de-France, des composteurs individuels à prix très avantageux.

Le compostage est une pratique éco-citoyenne qui permet de réduire à la source les quantités d'ordures ménagères produites et par conséquent les coûts de collecte ainsi que le traitement par incinération. La valorisation des déchets in situ permet en outre la production d'un fertilisant naturel, le compost.

Inchangé depuis 2009, le prix de vente des composteurs a été réévalué en 2022 de +5 €.

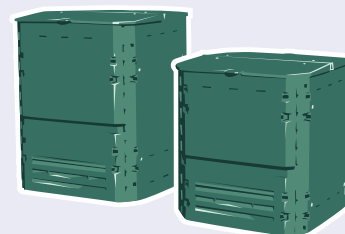
Les différents composteur	Bois 400 litres	Bois 800 litres	Plastique 400 litres	Plastique 600 litres
Prix d'achat TTC SMICTOM	65.11 €	90.68 €	53.28 €	73.56 €
Participation SMICTOM	33.11 €	51.68 €	28.28 €	40.56 €
Prix unitaire de vente aux particuliers	32 €	39 €	25 €	33 €

Nombre de composteurs distribués par an

2003	247
2004	207
2005	239
2006	146
2007	165
2008	197
2009	378
2010	320
2011	389
2012	227
2013	283
2014	293
2015	306
2016	438
2017	367
2018	515
2019	778
2020	673
2021	845
2022	688



**688 composteurs
individuels
acquis en 2022**



Depuis 2002,
7 825 composteurs ont
été acquis sur l'ensemble
du syndicat

La baisse constatée en 2022 reflète les difficultés d'approvisionnement en lien avec la pénurie des matières premières constatée chez les fabricants.

Devant les objectifs de réduction des déchets, le SMICTOM renforce chaque année la communication sur le compostage individuel et collectif.

Trois objectifs sont visés :

- trouver des relais pour transmettre le savoir et l'envie de la pratique du compostage.
- mieux former à la pratique du compostage : plutôt que de promouvoir l'achat de composteurs, il s'agit de valoriser la pratique du compostage.
- former les enfants dès le plus jeune âge à cette pratique éco-citoyenne.

La thématique du compostage connaît année après année un succès grandissant.

En 2022, **47 animations** ont été réalisées sur ce sujet.

• Liste des établissements dans lesquels des animations scolaires sur le compostage ont été réalisées en 2022 :

- École primaire du Haut-Changis à Avon
- École élémentaire Paul Mathéry
- École primaire Les Viarons à Bois-le-Roi
- École primaire Olivier Metra à Bois-le-Roi
- École primaire Saint-Gilles à Champagne-sur-Seine
- École primaire Les Tilleuls à Chartrettes
- Collège Jeanne d'Arc-Saint Aspais à Fontainebleau
- École de la Source au Vaudoué
- Collège Alfred Sisley à Moret-sur-Loing (Moret-Loing-et-Orvanne)
- École élémentaire René Cassin à Noisy-sur-École
- École maternelle de Saint-Germain-sur-École
- École régionale du premier degré Henri Geoffroy à Saint-Mammès
- École communale de Villecerf



• En 2022, le SMICTOM a accompagné neuf nouveaux établissements dans la mise en œuvre du compostage :

- Lycée Uruguay-France à Avon
- Groupe Scolaire le Bréau, école Paul Jozon, école primaire Saint-Merry, école Maternelle La Cloche, école maternelle Saint-Honoré à Fontainebleau
- École élémentaire de Montarlot (Moret-Loing-et-Orvanne)
- École élémentaire René Cassin de Noisy-sur-Ecole

Au total sur le territoire, 47 établissements scolaires ou périscolaires et deux restaurants scolaires ont conduit des projets de compostage en partenariat avec le SMICTOM. Dans ce cadre, le syndicat se charge de la formation du personnel et des élèves, du dimensionnement et de la fourniture du matériel et assure un suivi régulier des composteurs.





Concernant le compostage collectif, **treize résidences ou quartiers pavillonnaires** sont équipées de composteurs.

Le SMICTOM accompagne les résidences dans la pratique du compostage en pied d'immeuble :

- fourniture du matériel (composteurs et bioseaux),
- sensibilisation et formation des habitants,
- communication et aide pour la première récolte.

En 2022, **quatre nouvelles résidences ou quartiers** ont été accompagnées par le SMICTOM dans leurs projets de compostage collectif :

- Jardins partagés à Bois-le-Roi
- Jardins partagés de Vulaines-sur-Seine
- Quartiers de l'Aubépine (rue des Vignes) et du Coteaux aux Chaillots (rue Henri Paul) à Champagne-sur-Seine

De plus, des ateliers et animations compostage ont été réalisées dans le cadre du programme « **Passeport pour Demain** » de la **commune d'Avon** et le **Défi Familles Zéro Déchets à Fontainebleau**.



Le SMICTOM accompagne également les communes dans la mise en place du compostage des déchets verts des espaces publics et cimetières.

En 2022, la **commune de Thomery** a testé la mise en place de composteurs et d'une table de récupération des pots et jardinières.

La collecte et la valorisation des biodéchets

Les biodéchets composent une part importante des ordures ménagères (52 kg par an et par habitant en moyenne sur le territoire du SMICTOM). Les restaurants scolaires produisent une part encore plus importante de ces déchets.

Née de l'expérimentation de collecte séparée des biodéchets menée depuis 2019 par le syndicat dans le cadre du projet « L'Assiette Durable », **la collecte des biodéchets se poursuit auprès de 3 établissements du territoire** : l'INSEAD et le lycée François Premier à Fontainebleau, le lycée Uruguay France à Avon.

En 2022, les tonnages collectés sont en hausse :



- INSEAD à Fontainebleau : **33,10 tonnes**
- Lycée Uruguay à Avon : **14,80 tonnes**
- Lycée François 1^{er} à Fontainebleau: **11,36 tonnes**

TOTAL = 59,26 tonnes collectées en 2022

De plus, des **opérations de sensibilisation** ont été réalisées sur la prévention des déchets alimentaires dans les établissements suivants :

- **Lycée Jeanne d'Arc Saint-Aspais à Fontainebleau** : campagnes de pesée des déchets alimentaires
- Restaurant scolaire de **Bourron-Marlotte** :
 - sensibilisation au gaspillage du pain
 - sensibilisation au gaspillage alimentaire et création d'affiches sur le temps périscolaire
- Restaurant scolaire de **Saint-Mammès** : campagne de pesée des déchets alimentaires



Temps fort pour communiquer sur la prévention des déchets : la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, inscrite dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde », impulsée par l'ADEME, est un moment fort de mobilisation.



Du samedi 19 au dimanche 27 novembre 2022, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau et ses communes adhérentes se sont mobilisés afin de réaliser des animations sur divers thèmes en lien avec la prévention des déchets :

• Atelier récup' lors de l'évènement « Réparons Ensemble » organisé par la Mairie de Bois-le-Roi

Les agents du SMICTOM ont réalisé un atelier récup' afin de sensibiliser les visiteurs de cet évènement au réemploi. Ils ont pu transformer des déchets en objets de décoration.



• Campagne de pesée des biodéchets produits par le restaurant scolaire du lycée Jeanne d'Arc Saint-Aspais à Fontainebleau

Le SMICTOM a accompagné les élèves d'une classe de 2nd dans la réalisation d'une campagne de pesée des biodéchets.

Les restes alimentaires ont fait l'objet de pesées précises en cuisine et à l'issue des repas.

Cette campagne a permis de dresser un constat des améliorations apportées à l'issue de la campagne de pesée précédente et d'identifier les leviers d'actions supplémentaires pour réduire encore le gaspillage alimentaire.

Pour compléter cette sensibilisation des animations autour de l'alimentation durable ont été menées dans le cadre scolaire.





• Animations compostage auprès des élèves de l'école Paul Mathéry à Avon

Des animations scolaires ont été effectuées dans les classes de CE2 et CM1.

Les enfants ont ainsi pu comprendre les étapes de la matière organique, identifier les intérêts du compostage (réduction des déchets, engrais naturel, jardinage écologique, accueil de la biodiversité, etc.) apprendre les méthodes de compostage et découvrir la faune et la flore du jardin.

• Animations compostage à l'école de Villecerf (dans le cadre d'un projet d'établissement)

Dans le cadre de la relance du compostage au sein de l'établissement, l'ensemble des classes de l'école maternelle et de l'école élémentaire ont bénéficié d'animations compostage. Les enfants ont ainsi pu comprendre les étapes de la transformation de la matière organique, identifier les intérêts du compostage (réduction des déchets, engrais naturel, jardinage écologique, accueil de la biodiversité, etc.) apprendre les méthodes de compostage et découvrir la faune et la flore du jardin.



• Sensibilisation au compostage et mise en place d'un bac de maturation de compost à la Maison de l'Enfance à Fontainebleau

A l'occasion de la mise en place d'un bac de maturation à la Maison de l'Enfance, les habitants des logements du site ont été sensibilisés au compostage.

Ils ont reçu le matériel (bioseau) et les consignes (guide du bioseau) leur permettant d'utiliser eux aussi le site de compostage initialement mis en place pour valoriser les biodéchets issus de la préparation des repas de la Maison de l'Enfance.



La prévention des dépôts sauvages : la campagne #forêt poubelle

Initiée en 2018, dans le cadre de la mobilisation des acteurs du territoire autour de la lutte contre les dépôts sauvages, la campagne #foretpoubelle se poursuit autour de 3 grandes familles d'actions :

- => les actions préventives
- => les actions curatives
- => les actions répressives

#forêt
poubelle

En 2022, le SMICTOM a renouvelé son engagement dans la lutte contre les dépôts sauvages au côté de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et des acteurs du territoire signataires de la charte Propreté en forêt et lisière : les Amis de la Forêt de Fontainebleau, l'Office National des Forêts, le Département de Seine-et-Marne, le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, le SMITOM-LOMBRIC, la réserve de Biosphère de Fontainebleau Gâtinais et les associations signataires du cahier noir.

Depuis quatre ans, le SMICTOM œuvre pour lutter contre les dépôts sauvages.

Cette coordination d'acteurs a permis d'intensifier les actions et de mobiliser les moyens respectifs pour contribuer à la lutte contre les déchets en forêt et en lisière des communes.



LES ACTIONS PRÉVENTIVES

• Treize opérations citoyennes de ramassages des déchets soutenues par le SMICTOM en 2022 :

- Le 31 mars avec le Collège Denecourt de Bois le Roi
- Le 4 avril avec l'école Alfred Binet de Samois
- Le 27 avril avec le Centre de Loisirs de Vulaines
- Le 4 juin l'opération « Marre des déchets » avec la Mairie de Fontainebleau
- Le 17 juin avec la société Eden Red à Bourron-Marlotte
- D'avril à juin avec l'association « Les Amis de la Brosse » à Héricy
- Le 28 juillet avec Pôle Jeunesse de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau à Bois-le-Roi
- Le 28 juillet avec le centre social Anne Sylvestre à Champagne-sur-Seine
- Le 16 septembre avec l'entreprise « Fidéliance » au Vaudoué
- Le 17 septembre avec l'entreprise « Tessi » à Avon
- Le 24 septembre dans le cadre de l'opération Berges Saines avec la Mairie d'Avon
- Le 24 septembre dans le cadre de l'opération « Marre des déchets » avec la Mairie de Fontainebleau
- Le 20 novembre avec le Conseil Municipal des Jeunes et le Campus Jeunes de Saint-Mammès



Dans ce cadre, le SMICTOM a fourni aux organisateurs des kits « clé en main » comprenant des supports de communication pour relayer et mobiliser le plus grand nombre, et le matériel nécessaire au ramassage des déchets. La collecte des déchets ramassés est également prise en charge par le syndicat.

• La 4^{ème} édition des Journées Forêt Belle : les 25, 26 et 27 mars 2022

Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau était le coordinateur de cette grande action citoyenne et le succès fut au rendez-vous avec :

- 50 points de ramassage
- 29 communes participantes
- 8,5 tonnes de déchets ramassés au total (incluant la D607)
- 1500 citoyens mobilisés (dont 670 enfants sensibilisés le 25 mars)
- 4 établissements scolaires participants (école élémentaire et école maternelle BLR, école Paul Mathéry Avon, plusieurs écoles de FBL, collège de Perthes)

Le grand ramassage de déchets sur la RD 607 du carrefour de la Libération au carrefour du Grand Veneur (Fontainebleau), a constitué l'action « coup de poing » des Journées #Forêt Belle 2022.

Nombre de participants : 150

Déchets collectés :

- Ordures ménagères : 1,5 tonnes
- Emballages : 50 kg
- Verre : 400 kg
- Encombrants : 1,5 tonnes

Soit un total de **3,45 tonnes de déchets collectés et triés sur ce seul point.**

Tous les acteurs locaux étaient mobilisés pour ce grand week-end de sensibilisation : le Lions Club de Fontainebleau, Défi 77 pour l'environnement, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, la communauté de communes Moret Seine et Loing, l'Office National des Forêts, le Département de Seine-et-Marne, les Amis de la Forêt de Fontainebleau et le SMITOM-LOMBRIC.

L'opportunité a été donnée aux citoyens d'agir et de s'unir face aux problèmes des déchets dans la nature. La mobilisation des communes, associations et citoyens a permis de mettre en avant les bons comportements et de pointer du doigt les comportements répréhensibles.

Tous les déchets ont été triés et ont pu être collectés par le SMICTOM avec le soutien de Véolia Propreté et la société Kutler engagés dans cette démarche depuis la 1^{ère} édition des journées ForêtBelle. Les déchets ont ainsi été correctement valorisés et recyclés !



LES ACTIONS CURATIVES

• Collecte des dépôts sauvages

Afin d'apporter un soutien technique à l'ONF d'une part et aux communes d'autre part, le SMICTOM a mis en place une collecte des déchets en tas au moyen d'un camion-grappin et d'un camion plateau.

En 2022, ce soutien apporté à l'ONF et aux communes a permis de collecter plus de **11 tonnes de déchets**.

• Le travail d'intérêt général (TIG)

Le SMICTOM est habilité depuis 2021 à accueillir des personnes condamnées à réaliser des travaux d'intérêt général, dans des opérations de piquetage en forêt de Fontainebleau afin de nettoyer les parkings et leurs alentours des déchets diffus présents.

Au total, **10 personnes** auront ainsi été dédiées 189 heures au nettoyage des abords de la forêt, notamment dans le cadre du nettoyage des abords de la Maison forestière du Grand Veneur à Fontainebleau .



LES ACTIONS RÉPRESSIVES

Le SMICTOM accompagne les communes sur le volet répressif aux côtés des partenaires compétents : Tribunal de grande instance, ONF, Parc Naturel Régional du Gâtinais, etc.

En 2022, il a présenté son **Guide pratique « Dépôts sauvages, comment faire ? »** à l'usage des élus qui informe les communes sur les différentes procédures à engager afin de poursuivre les auteurs et fournit des modèles de documents.

Le guide a été diffusé à l'ensemble des communes du territoire ainsi qu'auprès des partenaires du groupe de travail Forêt propre.

Il a également fait l'objet d'une présentation à la Région Île-de-France dans le cadre de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France.



L'éco-exemplarité des collectivités et des services associés

En 2022, le SMICTOM a accompagné la commune de **Moret-Loing-et-Orvanne** pour mettre en place une meilleure gestion de ses déchets dans les services des 5 communes déléguées.

Les objectifs poursuivis : réduire , réutiliser, recycler.

Dans ce cadre, la commune et le SMICTOM ont travaillé sur :

- le tri des déchets recyclables par les agents dans les locaux
- la reprise des papiers d'écriture en vue du recyclage
- la collecte des piles et cartouches d'encre
- l'utilisation de vaisselle durable lors des manifestations.

Un accompagnement aux diagnostics des sites concernés a été réalisé et des formations dispensées aux agents.

Tout comme les consommateurs, les collectivités et établissements publics se doivent de minimiser l'impact de leur consommation sur l'environnement et de limiter le gaspillage.

Il apparait nécessaire que les collectivités montrent l'exemple en essayant de raisonner leurs achats et en utilisant correctement le matériel fourni afin d'éviter de consommer inutilement.

Dans ce cadre, le SMICTOM propose d'accompagner les communes ou les établissements publics qui veulent s'engager dans une démarche éco-responsable.

Ces « projets globaux » débutent par un diagnostic des actions déjà mises en place et sont suivis d'une réflexion avec l'ensemble des services concernés aux pistes d'amélioration possibles pour prévenir et gérer au mieux les flux de déchets produits par la commune ou l'établissement.

Cela peut se traduire par la mise en place :

- du tri des emballages recyclables
- du tri et de la reprise des papiers d'écriture
- du compostage
- du tri et la reprise des piles
- du tri et reprise des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- du tri et de la reprise du mobilier.

Depuis 2017, le SMICTOM a accompagné :

- 10 collectivités
- 14 établissements scolaires
- 2 établissements péri-scolaires.



La reprise des textiles

La gestion des bornes de récupération des textiles par le SMICTOM, via des opérateurs de l'insertion professionnelle, permet un suivi renforcé du service afin de proposer une solution de proximité aux habitants pour valoriser vêtements, chaussures et autres accessoires.

Cette action, répondant aux objectifs du programme de prévention des déchets du syndicat, offre une seconde vie aux vêtements en bon état, et permet de recycler et de valoriser ceux qui ne peuvent être réemployés, évitant ainsi qu'ils soient incinérés avec les ordures ménagères.



**59 bornes réparties dans
24 communes du
territoire**

**207 tonnes de
textiles collectées
en 2022**



	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Nombre de bornes en 2022
Arbonne-La-Forêt	4.1	4.7	2
Avon	37	7.6	3
Barbizon	2.4	3.5	1
Bois-le-Roi	7.3	10.7	2
Cély-en-Bière	3.5	4.1	1
Chailly-en-Bière	8.3	6.5	2
Champagne-sur-Seine	21.1	21.3	4
Chartrettes	21	22.1	4
Fleury-en-Bière	2.9	3.7	2
Fontainebleau	<i>pas de données</i>	0	0
Héricy	9.8	8.6	2
Le Vaudoué	4.4	4.9	3
Montigny-sur-Loing	11	15.2	4
Moret-Loing-et-Orvanne	24.1	22.2	7
Saint-Germain-sur-École	1.9	2.1	1
Saint-Martin-en-Bière	1.9	2.9	1
Saint Mammès	6.2	5.7	2
Saint-Sauveur-sur-École	3.2	3.1	2
Samois-sur-Seine	4.9	6.6	2
Samoreau	21.6	20.8	4
Thomery	13.9	10.2	3
Tousson	3.1	4.4	1
Vernou-La-Celle	8.8	8.2	2
Villemer	1	3.1	1
Vulaines-sur-Seine	4.6	4.8	1
TOTAL	225.2	207	59

La production de déchets de textiles peut représenter jusqu'à 6 kg/hab/an. Sur le territoire du SMICTOM, **2,07 kg** sont aujourd'hui captés, soit **une baisse de 9%** par rapport à l'année 2021.

Pour atteindre cet objectif de 6kg/hab/an, il est nécessaire d'envisager de nouvelles implantations et de renforcer la communication auprès des habitants du territoire.

Détourner des ordures ménagères vers le recyclage via la collecte des papiers d'écriture

Depuis 2010, le SMICTOM a mis en place une collecte des papiers dits « d'écriture », « de bureau » ou « d'impression », destinée aux administrations, aux établissements publics, aux écoles, collèges et lycées du territoire.

Ces papiers d'une catégorie différente que les journaux magazines doivent être séparés de la collecte des emballages (bacs jaunes) car ils ne possèdent pas les mêmes caractéristiques de recyclage.

La mise en place de cette reprise des papiers permet de réduire le gisement aujourd'hui présent dans les ordures ménagères, donc incinéré. Ces papiers peuvent ainsi être recyclés.

Les tonnages de papiers collectés en 2022 ont baissé de 14,6% par rapport à l'année 2021. Les tonnages ont en effet évolué **de 24,29 tonnes en 2021 à 20,75 tonnes en 2022.**

Toutefois, le dynamisme de cette démarche se maintient année après année avec la signature de nouvelles conventions et le renouvellement du dispositif dans les établissements déjà engagés.

Évolution des tonnages de 2012 à 2022



20,75 tonnes de papiers récupérées et recyclées

La recyclerie de Vernou-La Celle sur Seine

En 2022, la recyclerie Envie d'R change de nom et devient In'pact recyclerie.

Lieu de collecte, de réemploi et de revente des objets d'occasion, elle permet d'offrir une seconde vie aux objets et de réduire ainsi les quantités jetées.

Au cœur de l'économie circulaire, ce lieu est issu du Programme Local de Prévention des Déchets du SMICTOM.

Gérée par l'entreprise d'insertion In'pact (anciennement AIP.Ré.Fon), la recyclerie fonctionne avec des salariés

en contrat d'insertion, des emplois solidaires et non délocalisables, moteurs de l'économie sociale et solidaire.

Les objets proviennent de dons et du service de collecte des encombrants « Allo déchets ». Nettoyés, restaurés ou

remis au goût de jour, les objets trouvent de nouveaux acquéreurs à des prix défiant toute concurrence.

En 2022, la boutique a reçu plus de **11 tonnes** de dons, accueilli **4 500 visiteurs**, enregistré **3 373 ventes** avec un panier moyen de **10,05€**



5 TABLEAU DE BORD DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS

Cette partie synthétise les indicateurs clés du service de collecte des déchets délivré par le SMICTOM.

Caractéristiques du syndicat de collecte

Nom :	SMICTOM de la Région de Fontainebleau
Compétence :	Collecte
Nombre de communes :	35
Taux d'habitat vertical :	34 %
Population desservie :	104 928 (source INSEE 2019)



Indicateurs techniques sur les opérations de collecte (hors communes collectées par le SMETOM)

Mode de gestion du service de collecte	Prestation de services	
Fréquence des collectes par semaine	0,5 à 6	

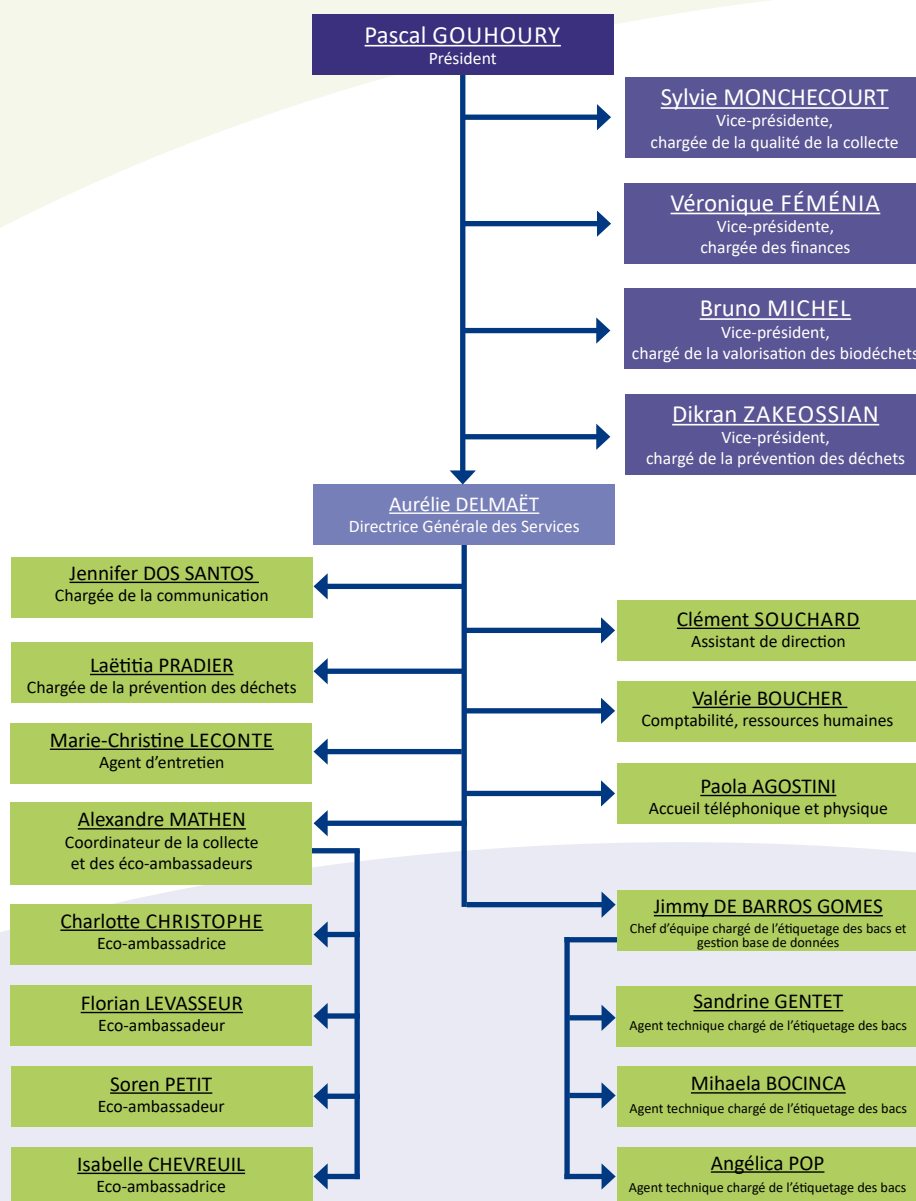
		Evolution par rapport à 2021
Tonnage total de déchets collectés en 2022 par le SMICTOM	38 896 T	-4,2 %
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de valorisation	98 %	-1,5 pts
Ratio par habitant des déchets ménagers collectés	390 kg/hab	-5,2 %
Ratio par habitant des ordures ménagères résiduelles collectées (avec assimilés)	267 kg/hab	-3,5%
Ratio par habitant des déchets verts collectés	43 kg/hab	- 16,4 %
Ratio par habitant des emballages et journaux magazines collectés	43 kg/hab	-5,2 %
Ratio par habitant du verre collectés	35 kg/hab	- 2,5 %
Taux de refus du centre de tri	14,31 %	- 2,91 pts
Nombres d'habitants par déchèterie	de 10 656 à 30 855 habitants	
Ratio par habitant des déchets apportés en déchèterie	142 kg/hab	
Mode principal de traitement des déchets ménagers	Valorisation énergétique, recyclage, compostage	

Indicateurs financiers

	Montant total	En €/hab
Contributions des collectivités adhérentes	13 813 800,96 €	132 €

6 L'EMPLOI

L'organigramme du SMICTOM de la Région de Fontainebleau



L'emploi d'insertion

Dans une politique de développement durable, le SMICTOM souhaite favoriser l'emploi des personnes qui n'ont que peu, voire aucune expérience professionnelle, ou qui rencontrent des difficultés d'insertion. C'est pourquoi, conformément à l'article 14 du nouveau code de la commande publique, l'action d'insertion fait partie des conditions d'exécution du marché de maintenance des bacs. Le service Allo déchets fait quant à lui l'objet d'un marché réservé aux structures de l'insertion professionnelle.

Le prestataire du marché : L'association In'pact (anciennement AIPRÉFON) est une structure d'insertion et de formations professionnelles ayant pour objectif de permettre un retour à l'emploi de personnes en difficultés grâce aux métiers liés à l'environnement.

En 2022, In'pact a accueilli 11 nouveaux demandeurs d'emploi. Au cours de l'année, 7 d'entre eux sont sortis en emploi durable ou en formation certifiante (soit 77.7% de sorties positives).

La société In'pact accompagne 25 personnes en CDDI (contrat d'insertion) dont 14 ETP.

7 LA COMMUNICATION

La sensibilisation des publics

La communication est essentielle pour que chacun prenne conscience des enjeux de la gestion durable des déchets, à savoir trier et réduire sa production de déchets. Les 4 éco-ambassadeurs du SMICTOM se chargent au quotidien de transmettre ce message auprès de la population du syndicat en effectuant diverses missions.

Contrôle de la qualité de la collecte

Le contrôle de la qualité de la collecte sélective s'effectue par :

- **Les « suivis de collecte » et « suivis de benne » :**

Ces suivis consistent à vérifier, en précédant ou en suivant le passage de la benne de collecte, l'application des consignes de tri et d'informer les habitants des erreurs à éviter.

En 2022, les éco-ambassadeurs ont effectué 50 suivis de collecte et 33 suivis de bennes.

- **Les « refus de collecte » :**

Ce sont des actions menées en porte-à-porte permettant, après le retour du rapport fourni par le collecteur, d'expliquer les raisons des refus de collecte et de répondre à toutes les questions des habitants sur les consignes de tri.



En plus de dresser un bilan de la qualité de tri, ces actions permettent une information personnalisée auprès des habitants.

Les animations scolaires

Tout au long de l'année, les éco-ambassadeurs formés pour l'animation en milieu scolaire interviennent dans les écoles, collèges ou centres de loisirs des communes du SMICTOM. L'objectif est de transmettre aux plus jeunes l'esprit du tri, de la réduction des déchets à la source et le respect de l'environnement par l'intermédiaire de jeux ou de supports pédagogiques ludiques conçus par les éco-ambassadeurs.

En 2022, **151 animations** de sensibilisation ont été réalisées dans les écoles et structures éducatives. Le nombre d'animations est **en diminution de 39%** par rapport à 2021.

Il est à noter que cette baisse intervient après une augmentation exceptionnelle de 77% des demandes en 2021.

Ces animations sont orientées vers la sensibilisation au tri, au recyclage et à la prévention des déchets (compostage, réutilisation, éco-consommation...).



La majorité d'entre-elles sont réalisées dans les écoles primaires. Ce sont au total **3 651 enfants** qui ont assisté aux différentes animations.

Répartition des animations scolaires par commune

	Nombre d'animations
Achères-la-Forêt	0
Arbonne-la-Forêt	0
Avon	39
Barbizon	0
Bois-le-Roi	23
Boissy-aux-Cailles	0
Bourron-Marlotte	3
Cély-en-Bière	0
Chailly-en-Bière	0
Champagne-sur-Seine	19
Chartrettes	7
Fleury-en-Bière	4
Fontaine-le-Port	0
Fontainebleau	8
Héricy	6
La Chapelle-la-Reine	0
Le Vaudoué	2
Montigny-sur-Loing	4
Moret-Loing-et-Orvanne	7
Écuellen	0
Épisy	0
Montarlot	1
Moret-sur-Loing	6
Veneux-Les Sablons	0

	Nombre d'animations
Noisy-sur-École	2
Perthes-en-Gâtinais	0
Recloses	0
Saint Germain-sur-École	2
Saint Mammès	17
Saint-Martin-en-Bière	0
Saint-Sauveur-sur-École	0
Samois-sur-Seine	2
Samoreau	0
Thomery	1
Tousson	2
Ury	0
Vernou-La Celle-sur-Seine	0
Villecerf	3
Villemer	0
Vulaines-sur-Seine	0
TOTAL	151



Participation aux manifestations locales

Les agents du SMICTOM animent des stands d'information et ateliers de sensibilisation lors des manifestations locales.

Au total **23 manifestations** ont accueilli le stand du SMICTOM au cours de l'année. Ce dynamisme témoigne de la reprise des événements locaux post covid-19.

• DÉFIS FAMILLE ZÉRO DÉCHET

- Chartrettes
- Fontainebleau
- Samoreau

• STANDS COMPOSTAGE

- Inauguration compostage partagé à Bois-le-Roi
- Dimanche Nature à Vernou-la-Celle-sur-Seine
- Passeport pour demain à Avon
- Trocs aux plantes à Moret-Loing-et-Orvanne, Fontaine-le-Port et Saint-Mamès
- 50 ans de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing
- Brocante à Samois-sur-Seine
- Naturiales à Fontainebleau
- Fête de la Nature à Moret-Loing-et-Orvanne
- Festinature et Marché de Champagne-sur-Seine
- Marché bio et local à Chailly-en-Bière

• STANDS TRI

- Journée Verte à Bourron-Marlotte,
- Fête de la Saint Jean à Moret-Loing-et-Orvanne
- 10^{ème} Ronde à Vélo au Centre d'écotourisme de Franchard

• ATELIERS RÉCUP'

- Fête d'Halloween à Moret-Loing-et-Orvanne
- Journée Réparons ensemble à Bois-le-Roi
- Marché de Noël de Samois-sur-Seine

• ATELIERS PRODUITS MÉNAGERS

- Brocante à Samois-sur-Seine

• AUTRES

- Festival Terre Avenir à Moret-Loing-et-Orvanne
- Portes ouvertes du SMITOM-LOMBRIC, stand lutte contre le gaspillage alimentaire et gestion des biodéchets

Les stands ou ateliers permettent d'informer et de renseigner les habitants sur la gestion des déchets et les gestes éco citoyens, de promouvoir les actions de réduction des déchets et le compostage.

La présence des équipes sur le terrain favorise également la bonne compréhension par les habitants des consignes de tri spécifiques au territoire.



Zoom sur le Festival Terre Avenir 2022 : une édition record, plus de 60 stands et 5 000 visiteurs !

Le Festival Terre Avenir, temps fort de sensibilisation axé sur le développement durable est un rendez-vous majeur de la rentrée de septembre pour le sud de la Seine-et-Marne.

En 2022, la thématique «**alimentation durable**» a rassemblé plus d'une soixantaine de stands et près de 5 000 de visiteurs. Ateliers, conférences, visites de site, ballades en calèche, expositions, projection-débat, vente de produits bio et/ou locaux ont ponctué le week-end !



La campagne de communication « extension des consignes de tri »

• **Communication renforcée** pour informer les usagers et favoriser la transition vers les nouvelles consignes de tri mises en œuvre au 1^{er} janvier 2023:

- Information dans le SMICTOM & VOUS d'août 2022
- Distribution d'un courrier du Président à tous les foyers avec mémo-tri
- Communication réseaux sociaux :
 - => 15 post facebook entre novembre et 31 décembre 2022
 - => À partir du 10 novembre : information hebdomadaire sur le stickage des bacs

• **Opération de stickage des bacs** : plus de 40 000 bacs à couvrir !

Remplacement des étiquettes de consignes de tri sur tous les bacs des secteurs concernés (A et B)

• **Formation des acteurs relais** (gardiens d'immeuble, ripeurs, agents communaux, etc.)



Les autres outils de communication

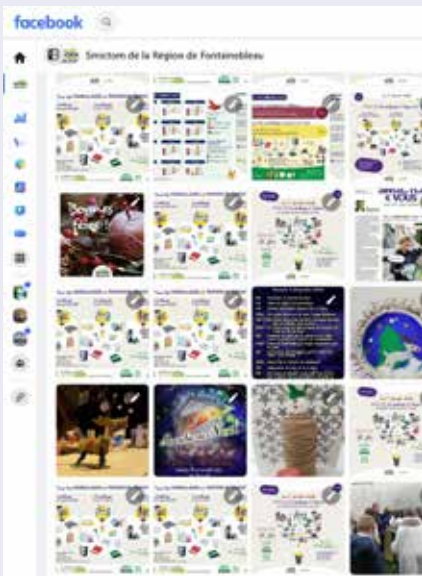
Parallèlement aux actions réalisées par les éco-ambassadeurs, le SMICTOM développe des outils pour favoriser la communication et faciliter la remontée d'informations de la part des usagers.

Le site internet du SMICTOM

Un site régulièrement mis à jour avec toutes les informations nécessaires à la gestion durable des déchets : actualités, le tri, le recyclage, la prévention des déchets, le compostage et des documents à télécharger.

Les habitants adressent leurs questions directement depuis le site internet du syndicat.

En 2022, ce sont **519 demandes de renseignements** qui ont été adressées aux services du SMICTOM, contre 526 en 2021, soit **une baisse de 1,33 %**.



	2021	2022	taux d'évolution
Nombre de visiteurs	33 813	27 466	- 18,8 %
Nombre de pages vues	83 974	68 139	- 18,9 %

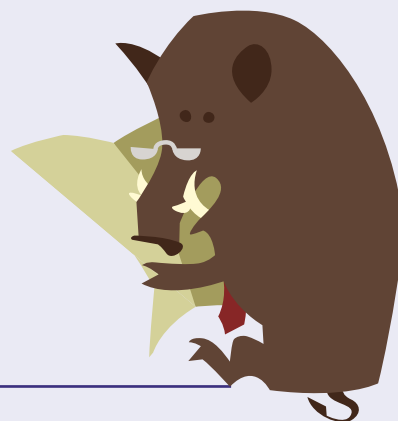
La page Facebook

Les réseaux sociaux accompagnent les habitants dans leur vie quotidienne. C'est tout naturellement que le SMICTOM y a trouvé sa place.

En 2022, **2 648 abonnés** sur la page Facebook, soit une **augmentation de 8%**.

La lettre « SMICTOM & vous, 100% tri, zéro déchet »

Il s'agit d'une lettre d'information pratique qui traite de thèmes particuliers en lien avec l'actualité afin d'informer les habitants sur tous les sujets liés à la gestion des déchets (services proposés par le SMICTOM, le tri, la prévention des déchets, le compostage etc.). Distribuée à **47 000 exemplaires**, 3 fois par an.



Nouveaux documents de communication

- Création de nouveaux mémo tri, affiches local propreté, stickers bacs



Mémo tri



Sticker bac



Affiches local propreté

- Kit communication pour les communes comprenant des affiches, des articles types pour les bulletins municipaux, des visuels réseaux et textes associés.



LA COLLECTE



SMICTOM de la Région de Fontainebleau

56 Route de Bourgogne
VENEUX-LES SABLONS
77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE
Tél : 01 60 70 88 99
Fax : 01 60 70 88 98
communication@smictom-fontainebleau.fr

Une question ?

Numéro vert 0 800 133 895

Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

smictom-fontainebleau.fr

 [@smictomfontainebleau](https://www.facebook.com/smictomfontainebleau)

LE TRAITEMENT

SMITOM-LOMBRIC

ZAC du Tertre de Chérisy CD 408
77000 VAUX LE PENIL

SIREDOM

**Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie
par les Déchets et Ordures Ménagères**

Bureaux : Z.I. DU BOIS CHALAND
63 RUE DU BOIS CHALAND CE 2946 LISSES
91029 EVRY

BEGEVAL

Route de Bouzonville-en-Beauce
PITHIVIERS 45300

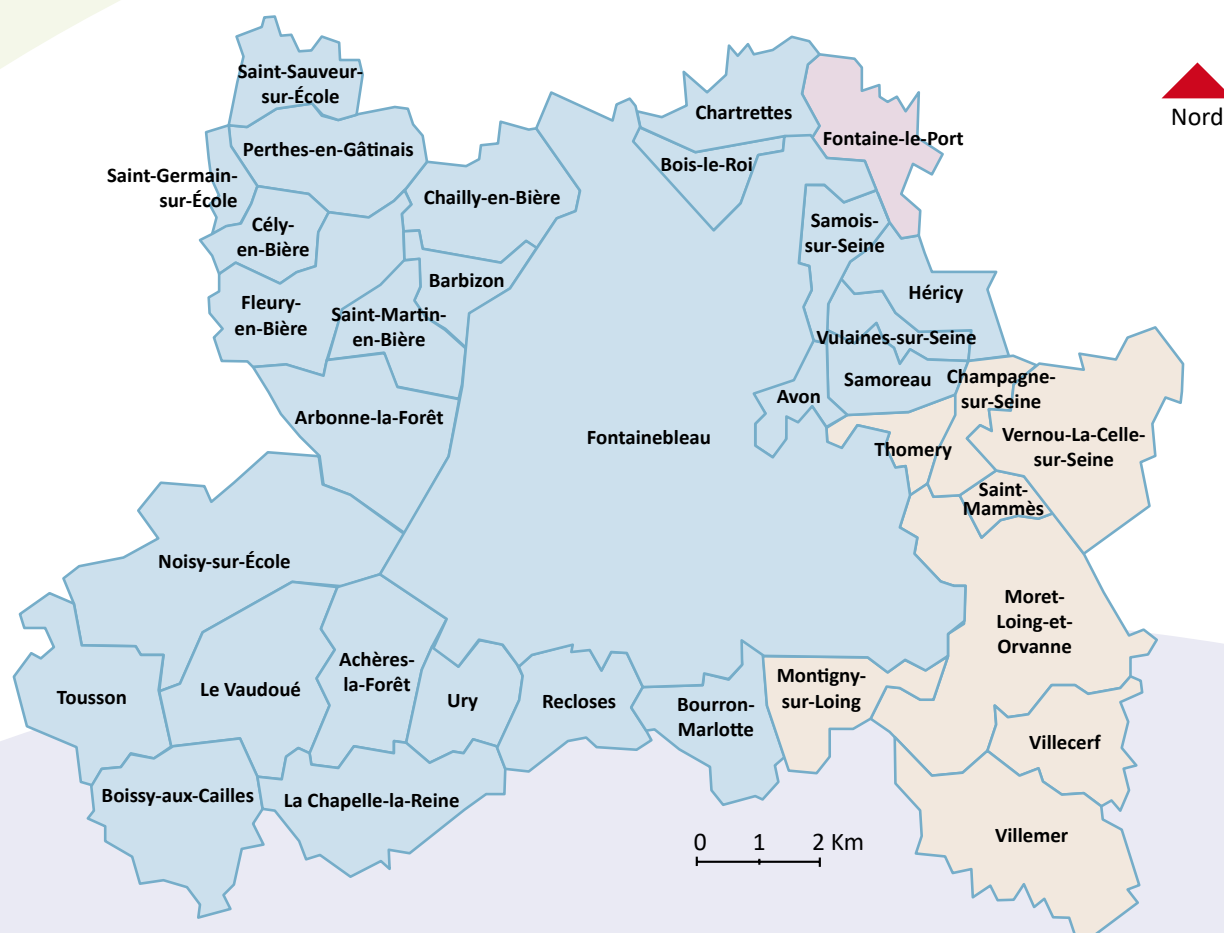
Rapport établi par les services du SMICTOM
Présenté au comité syndical du 5 juillet 2022
Merci d'imprimer ce rapport, si possible, sur papier recyclé

ANNEXES

Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux

Communauté de communes Moret Seine et Loing



 **Communauté d'Agglomération
du Pays de Fontainebleau**

 **Communauté de Communes
Brie des Rivières et Châteaux**

 **Communauté de Communes
Moret Seine et Loing**

NB : La population utilisée pour le calcul des ratios provient du recensement 2019

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Population : 70 601



Commune	Habitants
Achères-la-Forêt	1 180
Arbonne-la-Forêt	998
Avon	13 763
Barbizon	1 285
Bois-le-Roi	6 080
Boissy-aux-Cailles	280
Bourron-Marlotte	2 854
Cély-en-Bière	1 271
Chailly-en-Bière	2 115
Chartrettes	2 598
Fleury-en-Bière	671
Fontainebleau	16 368
Héricy	2 615
La Chapelle-la-Reine	2 396
Le Vaudoué	729
Noisy-sur-École	1 827
Perthes-en-Gâtinais	2 040
Recloses	629
Saint-Germain-sur-École	391
Saint-Martin-en-Bière	751
Saint-Sauveur-sur-École	1 134
Samois-sur-Seine	2 072
Samoreau	2 503
Tousson	363
Ury	885
Vulaines-sur-Seine	2 803



Tonnages collectés en 2022

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Achères-la-Forêt*	154	-	58	37	-
Arbonne-la-Forêt	286	158	35	31	-
Avon	3 501	152	524	345	-
Barbizon	617	219	58	85	-
Bois-le-Roi	1 471	401	272	244	-
Boissy-aux-Cailles	59	-	20	16	4
Bourron-Marlotte	737	140	147	138	-
Cély-en-Bière	317	187	46	38	-
Chailly-en-Bière	626	308	80	68	-
Chartrettes	663	179	121	101	-
Fleury-en-Bière	163	132	24	19	-
Fontainebleau	5 592	116	769	598	-
Héricy	634	119	125	100	-
La Chapelle-la-Reine*	767	-	129	85	-
Le Vaudoué	152	-	52	43	11
Noisy-sur-École	429	-	137	107	26
Perthes-en-Gâtinais	504	256	64	57	-
Recloses*	90	-	36	29	-
Saint-Germain-sur-École	79	61	14	11	-
Saint-Martin-en-Bière	212	131	28	35	-
Saint-Sauveur-sur-École	309	180	37	23	-
Samois-sur-Seine	644	109	95	102	-
Samoreau	574	93	111	88	-
Tousson	76	-	26	21	5
Ury*	157	-	69	24	-
Vulaines-sur-Seine	631	120	121	96	-
Total	18 276	3 061	2 906	2 366	46

* Tonnages collectés par le SMETOM non comptabilisés dans le total du présent tableau

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2022

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Achères-la-Forêt*	131	-	49	31	-
Arbonne-la-Forêt	287	158	35	31	-
Avon	254	11	38	25	-
Barbizon	480	170	45	66	-
Bois-le-Roi	242	66	45	40	-
Boissy-aux-Cailles	211	-	71	58	14
Bourron-Marlotte	258	49	52	48	-
Cély-en-Bière	249	147	36	30	-
Chailly-en-Bière	296	146	38	32	-
Chartrettes	255	69	47	39	-
Fleury-en-Bière	243	97	36	28	-
Fontainebleau	342	7	47	37	-
Héricy	242	46	48	38	-
La Chapelle-la-Reine*	320	-	54	35	-
Le Vaudoué	209	-	71	58	14
Noisy-sur-École	235	-	75	58	14
Perthes-en-Gâtinais	247	125	31	28	-
Recloses*	143	-	57	46	-
Saint-Germain-sur-École	202	156	36	28	-
Saint-Martin-en-Bière	282	174	37	46	-
Saint-Sauveur-sur-École	272	159	33	20	-
Samois-sur-Seine	311	53	46	49	-
Samoreau	229	37	44	35	-
Tousson	209	-	72	58	14
Ury*	324	-	78	27	-
Vulaines-sur-Seine	225	43	43	34	-

* Tonnages collectés par le SMETOM

Acquisition de composteurs individuels en 2022

	Composteurs individuels acquis en 2021	Composteurs individuels acquis en 2022	Evolution des acquisitions
Achères-la-Forêt	-	-	-
Arbonne-la-Forêt	14	7	-
Avon	52	47	-
Barbizon	18	14	-
Bois-le-Roi	72	60	-
Boissy-aux-Cailles	4	1	-
Bourron-Marlotte	37	23	-
Cély-en-Bière	9	9	=
Chailly-en-Bière	26	17	-
Chartrettes	32	24	-
Fleury-en-Bière	11	4	-
Fontainebleau	56	86	+
Héricy	31	17	-
La Chapelle-la-Reine	-	-	
Le Vaudoué	6	5	-
Noisy-sur-École	10	17	+
Perthes-en-Gâtinais	22	10	-
Recloses	-	-	
Saint-Germain-sur-École	6	5	-
Saint-Martin-en-Bière	9	4	-
Saint-Sauveur-sur-École	17	9	-
Samois-sur-Seine	34	25	-
Samoreau	29	22	-
Tousson	2	0	-
Ury	-	-	
Vulaines-sur-Seine	22	19	-
Total	519	425	-

Communauté de Communes Moret Seine et Loing

**8 communes sur le territoire de compétence
du SMICTOM.**

Population : 33 317

- Champagne-sur-Seine 6 504 habitants
- Montigny-sur-Loing 2 715 habitants
- Moret-Loing-et-Orvanne 12 845 habitants
- Saint-Mammès 3 522 habitants
- Thomery 3 531 habitants
- Vernou-la-Celle 2 667 habitants
- Villecerf 734 habitants
- Villemer 799 habitants



Tonnages collectés en 2022

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Champagne-sur-Seine	1595	131	206	149	-
Montigny-sur-Loing	737	137	132	111	-
Moret-Loing-et-Orvanne	3168	488	535	433	-
Saint-Mammès	773	150	128	111	-
Thomery	833	195	136	129	-
Vernou- la Celle-sur-Seine	729	91	114	99	-
Villecerf	172	28	30	31	-
Villemer	172	28	30	31	-
Total	8 179	1 248	1 311	1 094	-

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2022

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Champagne-sur-Seine	245	20	32	23	-
Montigny-sur-Loing	272	50	49	41	-
Moret-Loing-et-Orvanne	247	38	42	34	-
Saint-Mammès	220	43	36	31	-
Thomery	236	55	39	36	-
Vernou-la Celle-sur-Seine	273	34	43	37	-
Villecerf	235	39	41	43	-
Villemer	216	35	38	39	-

Acquisition de composteurs individuels en 2022

	Composteurs individuels acquis en 2021	Composteurs individuels acquis en 2022	Evolution des acquisitions
Champagne-sur-Seine	33	29	-
Montigny-sur-Loing	50	35	-
Moret-Loing-et-Orvanne	111	91	-
Saint-Mammès	25	25	=
Thomery	54	44	-
Vernou-la Celle-sur-Seine	19	23	+
Villecerf	11	3	-
Villemer	16	8	-
Total	319	258	-

Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

1 commune sur le territoire de compétence du SMICTOM.

Population : 39 446

- Fontaine-le-Port : 1010



Tonnages collectés en 2022

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Fontaine-le-Port	234	30	42	44	-

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2022

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Fontaine-le-Port	232	30	42	44	-

Acquisition de composteurs individuels en 2022

	Composteurs individuels acquis en 2021	Composteurs individuels acquis en 2022	Evolution des acquisitions
Fontaine-le-Port	7	5	-

Crédits iconographiques et photographiques

Visuels et photographies du SMICTOM de la Région de Fontainebleau
à l'exception de :
photographies Eco-emballages.

Visuels :

Radiator by Michael Thompson from the Noun Project

Lamp by Pavitra from the Noun Project

Recycle by anbileru adaleru from the Noun Project

Open box by Vectors Market from the Noun Project

Toilet Paper by Fabián Sanabria from the Noun Project

Coat by Dinsoft Labs from the Noun Project

Iron by Ralf Schmitzer from the Noun Project

Dump site by Gan Khoon Lay from the Noun Project

Broken Monitor by David Swanson from the Noun Project

Renovating by Mooms from the Noun Project

Garbage Truck by Jonathan Li from the Noun Project

Excavator by Peter van Driel from the Noun Project

Art Shape by AlfredoCreates.com/icons & FlaticonDesign.com from the Noun Project

Container truck by Peter van Driel from the Noun Project

Factory by iconsphere from the Noun Project

NOTES

SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

56 route de Bourgogne
VENEUX-LES SABLONS
77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE

Tél : 01 60 70 88 99
Fax : 01 60 70 88 98
communication@smictom-fontainebleau.fr

smictom-fontainebleau.fr
 [@smictomfontainebleau](https://www.facebook.com/smictomfontainebleau)

